



Les effets du vieillissement sur la demande de services municipaux

La génération du baby-boom, tel que nous l'avons vu dans la section précédente, est prédominante dans la pyramide des âges de la population québécoise. Cette cohorte est plus nombreuse que les générations qui la précèdent de même qu'elle est plus nombreuse que les générations qui la suivent. Le poids du nombre de la génération du baby-boom, conjugué au fait que cette cohorte de la population n'a pas suivi les modèles comportementaux des générations qui l'ont précédée, incite les analystes de la prospective à une extrême prudence en matière de prévisions à long terme. Aborder la question du vieillissement de la population en adaptant les schémas comportementaux des personnes âgées d'aujourd'hui pour en faire un modèle de prospective demeure donc risqué.

Le groupe de recherche d'origine britannique Demos, dans un document intitulé *The New Old: Why baby boomers won't be pensioned off*, invite à mettre les paradigmes de côté et à observer le phénomène du vieillissement de la population avec prudence, mais également avec ouverture. La cohorte du baby-boom n'est pas monolithique; cette génération s'étire sur vingt ans (1946-1966) et les natifs de l'après-guerre n'ont pas les mêmes caractéristiques ou comportements que les natifs de la Révolution tranquille. Dans les prochaines pages, nous ferons donc état de données factuelles, de tendances, d'écoles de pensée, mais nous ne voulons pas prétendre à un modèle prospectif qui soit infaillible. Nous mettrons les faits les plus signifiants sur la table comme base d'une discussion que nous souhaitons animer pour toutes les personnes ou organisations municipales préoccupées par le phénomène du vieillissement.

2.1 L'habitat

2.1.1 Le choix des modes d'occupation

Les différents auteurs consultés l'affirment unanimement : les personnes âgées veulent demeurer dans leur logement le plus longtemps possible. Plus souvent propriétaires que locataires, surtout en milieu rural, les aînés voient leur autonomie se confirmer par leur maintien à domicile, associé à un statut de propriétaire.

Au Québec en 2001, le taux de propriété était de 58,0 %, ce qui est encore inférieur à la moyenne canadienne qui s'établit à 66,1 %. Mais sa progression est constante et plus rapide qu'au Canada anglais. La particularité de ce marché résidentiel est qu'il s'agit d'abord d'un phénomène montréalais — le taux de propriété est de 35,8 % à Montréal — et, dans une bien moindre mesure, d'un phénomène propre aux régions de Québec, de l'Estrie et de la Mauricie. Les autres régions ont des taux de propriété comparables à ceux du reste du Canada. Selon les données de 2001 par groupe d'âge de Statistique Canada, le taux de propriété atteint son maximum chez les personnes âgées de 55 à 64 ans (68,5 %), mais il chute sérieusement après 75 ans pour atteindre 50,3 %.

Les données présentées dans le tableau 5 démontrent que le statut de propriétaire diminue avec l'âge, et il est à prévoir que cette tendance se maintiendra. Toutefois, ce portrait pourrait changer en ce qui concerne la proportion des ménages propriétaires dirigés par une femme. Le bouleversement des rôles traditionnels dans la société québécoise, l'entrée des femmes dans le marché du travail et la croissance de l'accès à la propriété font en sorte que l'écart entre les ménages propriétaires dirigés par une femme et les ménages propriétaires dirigés par un homme se rétrécit.

TABLEAU 5

Statut des ménages dirigés par un aîné - Québec 1996

| MÉNAGES DONT LE SOUTIEN EST UNE FEMME | | | | | | | | |
|---------------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|---------------|--------------|----------------|--------------|
| STATUT DU MÉNAGE | ÂGE DU SOUTIEN | | | | | | | |
| | 55 à 64 ans | | 65 à 74 ans | | 75 à 84 ans | | 85 ans ou plus | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Propriétaire | 57 795 | 48,8 | 57 660 | 43,9 | 30 860 | 35,0 | 6 075 | 29,9 |
| Locataire | 60 620 | 51,2 | 73 620 | 56,1 | 57 405 | 65,0 | 14 255 | 70,1 |
| TOTAL | 118 415 | 100,0 | 131 280 | 100,0 | 88 265 | 100,0 | 20 330 | 100,0 |

| MÉNAGES DONT LE SOUTIEN EST UN HOMME | | | | | | | | |
|--------------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|---------------|--------------|----------------|--------------|
| STATUT DU MÉNAGE | ÂGE DU SOUTIEN | | | | | | | |
| | 55 à 64 ans | | 65 à 74 ans | | 75 à 84 ans | | 85 ans ou plus | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Propriétaire | 197 965 | 75,4 | 139 735 | 71,6 | 45 635 | 61,7 | 5 205 | 49,3 |
| Locataire | 64 630 | 24,6 | 55 430 | 28,4 | 28 285 | 38,3 | 5 360 | 50,7 |
| TOTAL | 262 595 | 100,0 | 195 165 | 100,0 | 73 920 | 100,0 | 10 565 | 100,0 |

| TOUS LES MÉNAGES DE 55 ANS OU PLUS | | | | | | | | |
|------------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| STATUT DU MÉNAGE | ÂGE DU SOUTIEN | | | | | | | |
| | 55 à 64 ans | | 65 à 74 ans | | 75 à 84 ans | | 85 ans ou plus | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Propriétaire | 255 760 | 67,1 | 197 395 | 60,5 | 76 495 | 47,2 | 11 280 | 36,5 |
| Locataire | 125 250 | 32,9 | 129 050 | 39,5 | 85 690 | 52,8 | 19 615 | 63,5 |
| TOTAL | 381 010 | 100,0 | 326 445 | 100,0 | 162 185 | 100,0 | 30 895 | 100,0 |

Source:

P. Vianney et F. Renaud, *Les aîné(e)s et le logement: un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, Société d'habitation du Québec, 2000, cité par le Conseil des aînés dans *La réalité des aînés québécois*, p. 45.

Une étude du Conseil des aînés⁴ révèle qu'une plus grande proportion des ménages aînés sont propriétaires de leur logement jusqu'à 75 ans; par la suite, ils sont majoritairement locataires. De plus, le Conseil constate que la situation des hommes et celle des femmes sont différentes: les femmes sont plus souvent locataires que propriétaires.

Un feuillet publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)⁵ confirme que les ménages aînés sont majoritairement propriétaires. En effet, alors que 56,7 % des ménages dirigés par un aîné vivent dans des maisons unifamiliales, 95,5 % de ces ménages en sont propriétaires. Mais cette proportion diminue avec le vieillissement, et plus encore pour les femmes. Sur l'ensemble des ménages dirigés par un aîné de 65 ans ou plus, 68,7 % sont propriétaires, cette proportion est ramenée à 23,4 % pour les ménages composés d'une femme âgée de 65 ans ou plus, et à 25,4 % pour les ménages dirigés par un aîné de 75 ans ou plus.

Au Canada, le taux de propriétaires dans les autres provinces est supérieur au taux observé au Québec. Il est possible que cette même proportion soit de mise pour le tableau 6 qui traite du nombre de ménages propriétaires qui sont dirigés par un aîné, mais nous ne possédons pas les données québécoises pour le confirmer. De plus, en ce qui a trait aux ménages plus jeunes qui prendront leur retraite, leurs comportements sont très différents et plus audacieux que ceux des aînés actuels. Il est donc probable que des comportements nouveaux émergeront dans le futur et qu'ils induiront des effets autres sur l'aménagement du territoire.

⁴ Conseil des aînés. *La réalité des aînés québécois*, 2^e édition, 2001, 178 pages.

⁵ SCHL. « Conditions de logement des aînés », Le point en recherche, série socio-économique n° 55-8, juin 2002, 12 pages.

TABLEAU 6

Statut des ménages dirigés par un aîné selon le type d'habitat - Canada 1996

| MÉNAGES DIRIGÉS PAR UN AÎNÉ | | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| TYPE D'HABITAT | Nombre en milliers | PROPRIÉTAIRES DE 75 ANS OU PLUS | | PROPRIÉTAIRES DE 75 ANS OU PLUS |
| | | TOUS | COMPOSÉS D'UNE FEMME | Nombre en milliers |
| | | | | |
| Maisons individuelles | 1 232 (56,7 %) | 1 176 (95,5 %) | 250 (21,3 %) | 432 (35,1 %) |
| Appartements | 698 (32,2 %) | 152 (21,8 %) | 57 (37,5 %) | 66 (67,4 %) |
| Collectifs d'habitation | 212 (9,8 %) | 136 (64,2 %) | 36 (26,5 %) | 45 (21,2 %) |
| Habitations mobiles | 28 (1,3 %) | 26 (92,3 %) | 6 (23,1 %) | 9 (32,1 %) |
| TOTAL | 2 170 (100,0 %) | 1 490 (68,7 %) | 349 (23,4 %) | 552 (25,4 %) |

Source :

SCHL, *Le point en recherche, no 55-8: Conditions de logement des aînés, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, juin 2002, p. 3.*

La SCHL a mené une enquête auprès d'une cohorte de personnes de 45 à 64 ans dans les régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec⁶. Cette étude démontre que la copropriété est plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'était, il y a cinq ans : « Il y a 5 ans, 16 % des ménages étaient copropriétaires dans les régions de Montréal et de Québec, alors que maintenant 26 % des ménages sont copropriétaires à Montréal et 30 % à Québec. »

En matière de logement, le choix des modes d'occupation s'articule autour de facteurs qui exercent plus ou moins d'influence : les facteurs démographiques, les facteurs économiques et la diversification de l'offre de logements. Il y a aussi des éléments qui déterminent les choix et des éléments qui influencent l'offre et la demande de logements. Chacun sera abordé brièvement.

2.1.1.1 Des facteurs démographiques

Dès que l'on aborde la question du vieillissement de la population, on prend vite conscience du poids considérable de la génération du baby-boom dans les courbes de natalité. Cette génération est plus nombreuse (36 %) que les générations qui la suivent : la première étant la génération issue de l'effondrement de la natalité (parce que beaucoup moins nombreuse que la précédente), et la seconde étant la génération issue de l'écho du baby-boom (plus importante en nombre que la précédente mais moins importante que le baby-boom).

De plus, aborder la question du vieillissement de la population permet de constater que la cohorte des personnes âgées qui ont aujourd'hui 65 ans ou plus est un groupe social hétérogène. Il faut distinguer les personnes de 65 à 75 ans, qui sont plus actives physiquement et socialement, des personnes de plus de 75 ans, qui sont davantage ralenties par des incapacités physiques, notamment.

⁶ SCHL, Résumé d'étude sur la trajectoire résidentielle des 45-64 ans dans les RMR de Montréal et de Québec, Centre d'analyse du marché du Québec, 2002, 26 pages.

Mais en dépit de l'âge des aînés, les facteurs démographiques qui risquent d'influencer le choix des modes d'occupation des personnes âgées sont, parmi les plus significatifs à l'heure actuelle, la composition des ménages et la croissance du nombre de ménages.

La composition des ménages

Le vieillissement de la population se caractérise par une diminution du nombre de personnes par ménage. Les enfants partis, le couple âgé se retrouve seul, et en raison de l'espérance de vie plus élevée des femmes, ces dernières sont, dans 54 % ou plus des cas, le soutien du ménage dans le groupe des aînés de 75 ans et plus.

TABLEAU 7

Le soutien des ménages, par sexe et par groupe d'âge, en % - 1996

| GROUPES D'ÂGE | FEMMES | HOMMES | GROUPES D'ÂGE | FEMMES | HOMMES |
|-----------------|--------|--------|----------------|--------|--------|
| Moins de 25 ans | 55 % | 45 % | 55-64 ans | 31 % | 69 % |
| 25-34 ans | 40 % | 60 % | 65-74 ans | 40 % | 60 % |
| 35-44 ans | 34 % | 66 % | 75-84 ans | 54 % | 46 % |
| 45-54 ans | 31 % | 69 % | 85 ans ou plus | 66 % | 34 % |

Source :

SHQ, *Les femmes et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 16.

Les récentes observations confirment que les jeunes ménages sont de plus en plus formés de jeunes qui s'installent seuls, et non plus en couple. Également, la croissance du nombre de ruptures conjugales devient un facteur important de reconstitution de ménages de moindre taille : pour chacun des membres du couple séparément et, souvent, pour chacun des enfants de ce couple.

Ces données influencent le marché du logement, car les besoins de logement des ménages de petite dimension sont différents des besoins exprimés par des ménages familiaux.

La croissance du nombre de ménages

Selon les données de la SCHL parues en juin 2002, le nombre de ménages dirigés par un aîné a augmenté de 12,2 % de 1991 à 1996 au Canada. Les ménages formés de personnes âgées de 80 ans ou plus ont augmenté de 22 %.

TABLEAU 8

Croissance du nombre de ménages dirigés par un aîné - 1996

| GROUPE D'ÂGE | 1991 | 1996 | ÉCART ENTRE 1991 ET 1996 | |
|----------------|--------------|--------------|--------------------------|-------------|
| | En milliers | En milliers | En milliers | En % |
| 65-69 ans | 1 046 | 1 088 | 42 | 4,0 |
| 70-74 ans | 789 | 924 | 135 | 17,1 |
| 75-79 ans | 568 | 635 | 67 | 11,8 |
| 80-84 ans | 317 | 386 | 69 | 21,8 |
| 85 ans ou plus | 179 | 219 | 40 | 22,4 |
| TOTAL | 2 899 | 3 252 | 353 | 12,2 |

Source :

SCHL, *Le point en recherche*, no 55-8 : *Conditions de logement des aînés*, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, juin 2002, p. 2.

Certains démographes prévoient que cette tendance ira en s'amplifiant. D'autres, comme la SCHL⁷, s'attendent à une diminution à long terme de la création de nouveaux ménages, considérant que la majorité des membres de la génération du baby-boom a déjà formé des ménages. Mais ils reconnaissent toutefois que le nombre de ménages non familiaux (dont les personnes vivant seules) augmentera plus rapidement que le nombre de ménages familiaux (les personnes vivant avec un ou plusieurs membres de la famille).

Depuis la fin des années 1960 et du baby-boom, le nombre de ménages croît beaucoup plus vite que la population. De 1971 à 2001, le nombre de ménages a augmenté de 85,5 % alors que la population ne s'est accrue que de 20,1 %⁸. La taille moyenne des ménages a alors chuté, passant de 3,7 à 2,4 personnes, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne de 2,6 personnes par ménage. D'abord le résultat de la dénatalité, le phénomène s'est modéré grâce à la stabilisation du taux de fécondité, mais il se poursuit, car depuis 1986, la taille des ménages baisse de 0,1 personne à chaque recensement. Le vieillissement des baby-boomers va contribuer à cette tendance : départ des enfants, veuvage, etc.

Le nombre de nouveaux ménages créés durant une période a une influence directe sur la demande de logements. Une croissance du nombre de ménages qui s'accompagne d'une croissance du nombre de logements disponibles permet d'éviter une situation de pénurie de logements. Un ralentissement du nombre de ménages créés pendant une période active de mises en chantier résidentielles pourrait entraîner une offre excédentaire de logements.

⁷ SCHL. « *L'industrie de la construction résidentielle : les défis et les possibilités du 21^e siècle* » Le point en recherche, série socio-économique n° 03-004, juin 2003, 8 pages.

⁸ Statistique Canada, *Données du recensement de 2001*.

2.1.1.2 Des facteurs économiques

Le niveau de revenu des personnes âgées s'est considérablement amélioré au cours des deux dernières décennies. Il a augmenté de plus de 20 % alors que celui des personnes de moins de 65 ans a décliné de 1,3 % pour les hommes mais a augmenté de 15 % pour les femmes.

TABLEAU 9

*Le niveau de revenu réel moyen, 1981–1998
en dollars constants de 1998*

| | PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS | | | PERSONNES DE 16 À 64 ANS | | |
|--------|-----------------------------|-------------|------------|--------------------------|-------------|------------|
| | 1981 | 1998 | ÉCART EN % | 1981 | 1998 | ÉCART EN % |
| Hommes | 22 200 \$ | 26 800 \$ | 20,7 % | 35 500 \$ | 35 050 \$ | -1,3 % |
| Femmes | 13 800 \$ | 16 900 \$ | 22,5 % | 18 800 \$ | 21 600 \$ | 14,9 % |
| | 1981 | | | 1998 | | |
| | 16-64 ANS | 65 ANS ET + | ÉCART EN % | 16-64 ANS | 65 ANS ET + | ÉCART EN % |
| Hommes | 35 500 \$ | 22 200 \$ | -37,5 % | 35 050 \$ | 26 800 \$ | -23,5 % |
| Femmes | 18 800 \$ | 13 800 \$ | -26,6 % | 21 600 \$ | 16 900 \$ | -21,8 % |

Source :
Statistique Canada

Il importe ici de préciser que les comparaisons de revenus entre les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes du groupe des 16 à 64 ans sont à nuancer. En effet, les personnes retraitées bénéficient, par définition, d'une rente de retraite inférieure à la moyenne mensuelle des revenus à partir desquels elles ont cotisé. Aussi, les revenus du groupe d'âge des 16 à 64 ans diffèrent énormément selon qu'on considère le sous-groupe des 16 à 30 ans ou celui des 55 à 64 ans. Les données présentées doivent donc être interprétées avec prudence.

La mise en place de régimes publics de retraite et de fonds de pension, dont jouissent également les femmes qui ont intégré le marché du travail, contribue à améliorer le revenu des aînés. Mais bien que leur niveau de revenu soit en augmentation, les personnes âgées disposent d'un revenu plus faible que le groupe d'âge des 16 à 64 ans. De 1981 à 1998, l'écart s'est rétréci de 14 points chez les hommes et de 4,8 points chez les femmes, mais les revenus des aînés sont de près de 25 % inférieurs aux revenus du groupe d'âge des 16 à 64 ans. Les personnes âgées forment un groupe de la société dont une large part des effectifs ont encore des revenus se situant sous le seuil de faible revenu, comme on le verra dans la prochaine section.

Les différentes études consultées indiquent que les facteurs économiques qui risquent d'influencer le choix des modes d'occupation des personnes âgées sont, parmi les plus significatifs à l'heure actuelle, le revenu des personnes âgées, l'accessibilité financière du logement et le taux d'inoccupation des logements.

Le revenu des personnes âgées

Selon la Société d'habitation du Québec (SHQ)⁹, 31 % des ménages québécois âgés de 55 ans ou plus sont des ménages à faible revenu. Pour l'ensemble des régions urbaines du Québec, ce sont 33 % des ménages québécois âgés de 55 ans ou plus qui sont des ménages à faible revenu alors que pour l'ensemble des régions rurales, 21 % des ménages vivent sous le seuil de faible revenu.

⁹ SHQ. Les aîné(e)s et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec, 2000, 63 pages.

Le tableau 10 indique que dans les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal, la proportion de ménages âgés de 55 ans ou plus ayant un faible revenu est supérieur à la moyenne de l'ensemble du Québec. La proportion de ménages âgés à revenu faible dans les régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est la plus faible au Québec, puisqu'elle se situe sous la barre des 25 %.

TABLEAU 10

Le niveau de revenu des ménages âgés de 55 ans ou plus – 1996

| RÉGION ADMINISTRATIVE | FAIBLE REVENU | AUTRE | RÉGION ADMINISTRATIVE | FAIBLE REVENU | AUTRE |
|---|---------------|-------|---------------------------------------|---------------|-------------|
| 01- Bas-Saint-Laurent | 26 % | 74 % | 10- Nord-du-Québec | 23 % | 77 % |
| 02- Saguenay-Lac-Saint-Jean | 29 % | 71 % | 11- Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine | 23 % | 77 % |
| 03- Capitale-Nationale | 34 % | 66 % | 12- Chaudière-Appalaches | 25 % | 75 % |
| 04- Mauricie | 30 % | 70 % | 13- Laval | 29 % | 71 % |
| 05- Estrie | 25 % | 75 % | 14- Lanaudière | 27 % | 73 % |
| 06- Montréal | 38 % | 62 % | 15- Laurentides | 30 % | 70 % |
| 07- Outaouais | 25 % | 75 % | 16- Montérégie | 27 % | 73 % |
| 08- Abitibi-Témiscamingue | 27 % | 73 % | 17- Centre-du-Québec | 25 % | 75 % |
| 09- Côte-Nord | 20 % | 80 % | | | |
| Ensemble du Québec | | | | 31 % | 69 % |
| Ensemble des régions urbaines du Québec | | | | 33 % | 67 % |
| Ensemble des régions rurales du Québec | | | | 21 % | 79 % |

Source:
SHQ, *Les aîné(e)s et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 30-31.

La précarité des revenus augmente avec l'âge car, selon les chiffres de 1996, 47 % des ménages de 85 ans ou plus sont des ménages à faible revenu. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les ménages de personnes seules âgées de 55 ans ou plus, puisque 55 % d'entre eux sont des ménages à faible revenu.

TABLEAU 11

Proportion des ménages âgés à faible revenu – 1996

| GRUPE D'ÂGE | FAIBLE REVENU | AUTRE |
|----------------|---------------|-------|
| 55-64 ans | 28 % | 72 % |
| 65-74 ans | 30 % | 70 % |
| 75-84 ans | 38 % | 62 % |
| 85 ans ou plus | 47 % | 53 % |

Source:

SHQ, *Les aîné(e)s et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 32.

Les femmes âgées sont touchées, elles aussi, par la précarité des revenus, car 46 % des ménages âgés dirigés par une femme disposent d'un faible revenu.

TABLEAU 12

Proportion des ménages âgés à faible revenu, selon le sexe – 1996

| MÉNAGE AÎNÉ (55 ANS OU PLUS) | FAIBLE REVENU | AUTRE |
|---------------------------------|---------------|-------|
| Dirigé par un homme | 21 % | 79 % |
| Dirigé par une femme | 46 % | 54 % |

Source:

SHQ, *Les aîné(e)s et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 33.

Le Conseil du statut de la femme¹⁰ constate qu'en matière de revenu, les femmes du baby-boom s'en tireront un peu mieux que celles qui les ont précédées, mais que, malheureusement, l'inégalité sera encore au rendez-vous en 2020.

En effet, la présence des femmes sur le marché de l'emploi est toujours plus faible que celle des hommes. Selon Statistique Canada, en 1998, le taux de participation des 45 à 54 ans est de 68,9 % chez les femmes et de 87,3 % chez les hommes. De plus, le revenu moyen des femmes demeure inférieur à celui des hommes : en 1995, chez les 40 à 64 ans, le revenu moyen des femmes s'élevait à 22 254 \$ tandis que celui des hommes du même âge s'établissait à 38 493 \$. Le Conseil du statut de la femme conclut que lorsque les femmes de la génération du baby-boom arriveront à la retraite dans quinze ou vingt ans, leur infériorité économique se fera encore sentir.

Ces données sur la capacité financière des aînés influencent l'accès au logement. Dans les années à venir, si la capacité financière des ménages continue de diminuer proportionnellement à l'accroissement en âge de la population, la situation risque de devenir particulièrement préoccupante pour les ménages de 85 ans ou plus, et pour les ménages dirigés par une femme seule, ces deux clientèles devenant de plus en plus importantes en nombre.

¹⁰ Conseil du statut de la femme. Des nouvelles d'elles. Les femmes âgées du Québec, *Bulletin no 199-08-I, septembre 1999*, 56 pages.

L'accessibilité financière du logement

Le taux d'effort au logement est la proportion du revenu du ménage qui doit être consacrée au logement. Plus faible est le taux d'effort consenti au logement, plus le logement est considéré comme accessible. La précarité des revenus des personnes âgées se traduit par une accessibilité réduite du logement. Un logement est considéré comme accessible lorsque l'occupant consacre moins de 30 % de son revenu brut au paiement de son loyer. Selon les données de la SCHL, c'est au Québec, de 1996 à 2001, qu'on a observé la plus forte baisse du nombre de ménages qui dépensent au moins 30 % de leur revenu pour le logement, la proportion étant passée de 22,8 à 19,7 %.

Bien que la majorité des aînés vivent dans une maison dont ils sont propriétaires, les études récentes confirment que le taux d'effort qu'ils fournissent augmente avec l'âge. De plus, l'effort consenti par les locataires est plus important que celui consenti par les propriétaires.

TABLEAU 13

*Taux d'effort consenti au logement – selon le statut
Ménages de plus de 55 ans – 1996*

| | LOCATAIRE | PROPRIÉTAIRE |
|--|---------------|---------------|
| Nombre de ménages | 359 605 | 540 930 |
| Ménages dont 30 % ou plus des revenus sont consacrés au logement | 172 920 | 85 285 |
| % où le taux d'effort est de 30 % et plus | 48,1 % | 15,8 % |

Source:

SHQ, *Les aîné(e)s et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 57.

La SHQ a démontré que le taux d'effort augmente avec l'âge : 27,4 % de l'ensemble des ménages âgés de 55 à 64 ans doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu au paiement du loyer alors que 42 % des ménages de 85 ans ou plus vivent cette situation. Une partie de cet écart s'explique par la diminution du revenu des personnes retraitées, tel que spécifié au chapitre des revenus. De plus, il est possible que les modes d'hébergement des personnes âgées de 85 ans ou plus comprennent également les frais pour les services dispensés par les résidences privées et les centres d'hébergement. Le tableau 14 présente les résultats.

TABLEAU 14

*Taux d'effort consenti au logement – Québec et types de régions
Ménages de plus de 55 ans – 1996*

| MÉNAGES - ENSEMBLE DU QUÉBEC | | | | | | | | |
|------------------------------|----------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|----------------|-------|
| TAUX D'EFFORT | ÂGE DU SOUTIEN | | | | | | | |
| | 55 à 64 ans | | 65 à 74 ans | | 75 à 84 ans | | 85 ans ou plus | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Moins de 30 % | 276 645 | 72,6 | 238 900 | 73,2 | 108 850 | 67,1 | 17 940 | 58,0 |
| 30 % ou plus | 104 365 | 27,4 | 87 535 | 26,8 | 53 340 | 32,9 | 12 970 | 42,0 |
| TOTAL | 381 010 | 100,0 | 326 435 | 100,0 | 162 190 | 100,0 | 30 910 | 100,0 |

| MÉNAGES EN RÉGIONS URBAINES | | | | | | | | |
|-----------------------------|----------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|----------------|-------|
| TAUX D'EFFORT | ÂGE DU SOUTIEN | | | | | | | |
| | 55 à 64 ans | | 65 à 74 ans | | 75 à 84 ans | | 85 ans ou plus | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Moins de 30 % | 216 340 | 71,0 | 184 990 | 69,9 | 84 635 | 62,8 | 14 045 | 53,1 |
| 30 % ou plus | 88 565 | 29,0 | 79 760 | 30,1 | 50 100 | 37,2 | 12 420 | 46,9 |
| TOTAL | 304 905 | 100,0 | 264 750 | 100,0 | 134 735 | 100,0 | 26 465 | 100,0 |

| MÉNAGES EN RÉGIONS RURALES | | | | | | | | |
|----------------------------|----------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|----------------|-------|
| TAUX D'EFFORT | ÂGE DU SOUTIEN | | | | | | | |
| | 55 à 64 ans | | 65 à 74 ans | | 75 à 84 ans | | 85 ans ou plus | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Moins de 30 % | 60 300 | 79,2 | 53 910 | 87,4 | 24 210 | 88,2 | 3 895 | 87,6 |
| 30 % ou plus | 15 800 | 20,8 | 7 775 | 12,6 | 3 240 | 11,8 | 550 | 12,4 |
| TOTAL | 76 100 | 100,0 | 61 685 | 100,0 | 27 450 | 100,0 | 4 445 | 100,0 |

Source:

P. Vianney et F. Renaud, *Les aîné(e)s et le logement: un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, Société d'habitation du Québec, 2000, cité par le Conseil des aînés dans *La réalité des aînés québécois*, p. 49.

La SHQ fait ressortir que les problèmes d'accessibilité financière sont plus importants dans les régions urbaines que dans les régions rurales: 42,0% des ménages de 85 ans ou plus vivant dans les régions urbaines doivent consacrer 30% ou plus de leur revenu au logement; ce taux est de 12,4% pour la même catégorie de ménages vivant dans les régions rurales.

Les données sur l'accessibilité financière du logement indiquent que la pertinence des mesures, tels les programmes *Allocation-Logement*, *Logement abordable Québec* et *AccèsLogis Québec*, doit être évaluée en relation avec l'évolution des revenus des personnes âgées. Les données actuelles sur l'évolution des revenus des personnes âgées ne présentent pas, pour l'instant, de tendances sur l'accessibilité du logement pour les personnes âgées de demain.

Le taux d'inoccupation

Depuis quelques années déjà, le marché du logement connaît des tensions importantes dans les régions fortement urbanisées. Le taux d'inoccupation des logements, dans les régions de Gatineau, de Montréal et de Québec notamment, a atteint un niveau inférieur à 1,0 %, alors que le point d'équilibre entre l'offre et la demande de logements se situe à environ 3,0 %. À Montréal, où le taux d'inoccupation est passé de 0,6 % en 2001 à 1,0 % en 2003, il ne dépasse pas la barre du 1 %. Dans la ville de Québec, où il est passé de 0,8 % en 2001 à 0,5 % en 2003, il demeure là aussi sous la barre du 1,0 %. Durant la même période, le taux d'inoccupation dans la ville de Sherbrooke a fait de même en passant de 2,3 % à 0,7 %.

TABLEAU 15

Taux d'inoccupation des logements dans les immeubles de trois appartements ou plus d'initiative privée – en %

| MUNICIPALITÉ | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Gatineau | 9,4 | 6,7 | 4,4 | 1,4 | 0,6 | 0,5 | 1,2 |
| Montréal | 5,9 | 4,7 | 3,0 | 1,5 | 0,6 | 0,7 | 1,0 |
| Québec | 6,6 | 5,2 | 3,3 | 1,6 | 0,8 | 0,3 | 0,5 |
| Saguenay | 4,1 | 4,8 | 4,9 | 4,4 | 4,4 | 4,9 | 5,2 |
| Sherbrooke | 7,5 | 7,3 | 7,6 | 4,7 | 2,3 | 1,8 | 0,7 |
| Trois-Rivières | 8,6 | 8,5 | 7,9 | 6,8 | 4,7 | 3,0 | 1,5 |

Source:
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Cette situation de pénurie de logements a provoqué la nécessité, pour certaines municipalités, de mettre temporairement en place des centres de dépannage pour les ménages n'ayant pas réussi à trouver un logis. Le 28 mai 2003, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir lançait un programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements. Le programme s'adressait aux municipalités où le taux d'inoccupation était de 1,5 % ou moins, ce qui était le cas pour 109 municipalités réparties dans neuf régions administratives (voir l'annexe 1 du présent chapitre).

La reprise importante de l'activité dans le domaine de la construction résidentielle permet d'espérer un rétablissement du taux d'inoccupation à moyen terme. Par contre, les statistiques concernant la construction domiciliaire ne permettent pas d'établir le profil de la clientèle à qui ce nouveau parc de logements s'adresse. Il semble que les logements à prix moyen ou modique demeureront encore une denrée rare.

Selon la SCHL, le nombre de mises en chantier a continué de croître au Québec en 2003 alors que la hausse était de 18,5 %. Depuis 2000, elles sont passées de moins de 25 000 à plus de 50 000 unités. Les données de Statistique Canada sur les permis de bâtir montrent qu'elles resteront vigoureuses en 2004. La valeur des permis résidentiels continue en effet d'augmenter et la progression s'établit à 25,9 % en 2003. La SCHL prévoit donc que les mises en chantier resteront au-dessus des 45 000 unités en 2004, voire en 2005.

TABLEAU 16

Valeur des permis de construction délivrés en 2002 et 2003 – résidentiels et non résidentiels
En millions de dollars

| MUNICIPALITÉ | 2002 | 2003 | ÉCART |
|-------------------------|----------------------------|---------|---------------|
| | <i>(en millions de \$)</i> | | <i>(en %)</i> |
| Saguenay | 174,6 | 131,6 | -24,6 |
| Québec | 813,3 | 1 008,6 | 24,0 |
| Sherbrooke | 182,0 | 224,4 | 23,3 |
| Trois-Rivières | 170,7 | 202,1 | 18,4 |
| Montréal | 4 604,4 | 5 331,3 | 15,8 |
| Gatineau | 477,0 | 505,5 | 6,0 |
| ENSEMBLE DU QUÉBEC | 2002 | 2003 | ÉCART |
| | <i>(en millions de \$)</i> | | <i>(en %)</i> |
| Permis résidentiels | 5 216,1 | 6 568,5 | 25,9 |
| Permis non résidentiels | 3 412,3 | 3 589,0 | 5,2 |

Source :
 Statistique Canada

La croissance des mises en chantier en 2003 est venue essentiellement des habitations multifamiliales. Selon la SHQ, celles-ci accaparent présentement près de la moitié des constructions neuves et se répartissent à peu près également entre les logements locatifs et la copropriété. Cependant, si ces données impliquent que le marché de la copropriété n'a jamais été aussi important, le nombre de logements locatifs neufs par rapport à l'ensemble du stock existant reste faible. Leur taux de croissance paraît élevé, mais s'applique à des niveaux de mises en chantier très bas au départ.

Le taux d'inoccupation des logements est un indicateur de l'offre et de la demande. Malgré une hausse importante au cours des dernières années, la construction de logements locatifs n'a pas évolué au même rythme que la demande de logements. Un faible taux d'inoccupation, tel qu'il existe actuellement, crée une pression à la hausse sur les coûts des loyers, ce qui, dans un marché réglementé, peut être atténué.

2.1.1.3 La diversification de l'offre de logements

Selon les données de la SHQ, la majorité des Québécois âgés (90 % des 65 ans et plus) vivent dans un ménage privé. Le Conseil des aînés a évalué, grâce aux données provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux, à 4,2 % la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui, en 2001, résidaient dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). Ces ressources étant de plus en plus restreintes, nous assistons depuis une vingtaine d'années à l'émergence de solutions d'hébergement qui, en plus de celles déjà en place, élargissent l'éventail des possibilités d'hébergement pour les personnes âgées autonomes. Selon les auteurs de nombreux ouvrages consultés, la future génération des aînés formulera des besoins d'hébergement de plus en plus variés.

Toutefois, compte tenu du désir des aînés de demeurer chez eux le plus longtemps possible, nous avons également pris en considération les formes habituelles de logements. Parmi celles-ci, considérons d'abord la maison résidentielle unifamiliale. Cette dernière est un type de maison qui offre un seul logement. Elle procure intimité, liberté et espace extérieur. Il peut y avoir un palier ou plus, mais les personnes âgées ou vieillissantes privilégient les maisons de type bungalow, sur un seul palier, ce qui facilite la mobilité pour une clientèle à autonomie plus restreinte. Mais pour réaliser le rêve de demeurer chez soi le plus longtemps possible, certains accommodements sont parfois nécessaires : adaptation du domicile, rénovation, allocation au logement, services à domicile, etc.

D'autres formules résidentielles permettent actuellement de répondre aux besoins diversifiés des ménages âgés selon, entre autres, leur niveau de revenu et leur niveau d'autonomie. En voici quelques exemples.

La maison intergénérationnelle

La maison intergénérationnelle est une maison résidentielle unifamiliale à laquelle le ou la propriétaire ajoute une unité de logement destinée à abriter un ou plusieurs membres apparentés par filiation au ménage. Une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet aux municipalités de passer des règlements afin d'autoriser ou non l'ajout de logements et, le cas échéant de préciser les conditions sous lesquelles il est possible de construire cet ajout.

Il y a douze ans, la Ville de Terrebonne a été la première municipalité du Québec à modifier sa réglementation pour accueillir des résidences intergénérationnelles. Elle a défini un plan d'intégration et d'implantation architecturales de sorte que les familles puissent vivre ensemble sans que la résidence perde son attrait.

On reconnaît aussi ce type de logement sous le vocable « appartement accessoire », puisqu'il s'agit d'un logement autonome faisant partie d'une maison individuelle.

L'habitation partagée

L'habitation partagée est un mode de cohabitation par lequel un service de jumelage permet aux personnes de tous âges dont les besoins sont compatibles de partager le même toit pendant une certaine période. Un protocole d'entente établit et clarifie les attentes et les besoins des personnes jumelées, ainsi que la durée du jumelage.

La population, y inclus les aînés, des villes de Gatineau, de Saguenay et de Québec disposent d'un service d'habitation partagée sur leur territoire.

L'habitation collective (ou appartement en copropriété)

L'habitation collective est un grand bâtiment à logements multiples destinés aux personnes âgées qui peuvent vivre de manière autonome. Ces habitations sont davantage connues sous l'appellation de « condos ». Des services de soutien sont parfois offerts à l'intérieur de l'habitation, notamment l'entretien ménager et la préparation des repas. Certaines habitations dispensent aussi des services de santé, comme les consultations externes, la physiothérapie et l'ergothérapie, même si ces maisons ne sont pas des foyers pour personnes âgées.

Dans son étude sur le profil sociodémographique des acheteurs, en 2001-2002, dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal et de Québec, la SCHL observe que les copropriétés sont surtout situées dans le centre-ville. Caractérisé par son coût plus abordable et son entretien moindre, ce type de logement a trouvé 42 % de sa clientèle d'acheteurs chez les 55 ans ou plus.

Le logement-services

Le logement-services est une forme d'habitation qui, d'une part, offre un milieu physique spécialement conçu pour être sûr, habitant et de type familial et, d'autre part, des services de soutien tels que la préparation des repas, l'entretien ménager et des activités sociales et de loisir.

Le logement-services peut prendre plusieurs formes, selon les types et le niveau de services qu'on veut y fournir, selon la taille souhaitée de l'ensemble immobilier, le type de logement préféré, le mode d'occupation désiré et les types de parrainage disponibles. Le logement-services se distingue de l'habitation collective par le fait qu'on le trouve dans un ensemble d'immeubles comprenant tant les maisons unifamiliales des bénéficiaires de services que les locataires d'immeubles plus grands.

Il est possible de combiner des services offerts à l'intérieur et d'autres offerts à l'extérieur des lieux d'habitation, et ces services peuvent être dispensés tant aux résidents des immeubles qu'à des personnes âgées vivant dans le voisinage.

La coopérative à capitalisation

Le principe de la coopérative à capitalisation veut que les résidents versent une contribution financière et obtiennent ainsi des parts leur donnant le droit d'occuper un logement et d'utiliser les installations communes. Lorsqu'un résident quitte la coopérative, il a droit à la pleine valeur de sa mise de fonds initiale et, si la démarche que la coopérative a choisie le prévoit, à une certaine partie de la plus-value de ses parts.

Le prix d'un logement à l'intérieur d'une coopérative à capitalisation représente généralement de 75 à 90 % du prix d'un logement en copropriété comparable. Ces économies sont possibles grâce à la mise en commun de l'avoir des membres, qui agissent eux-mêmes en tant que promoteurs immobiliers. Aucune subvention gouvernementale n'entre en jeu. Citons comme exemple les Jardins Memphrémagog, à Magog.

À ce jour, on trouve principalement des coopératives d'habitation sans but lucratif destinées aux personnes âgées. Cette situation s'explique par le financement qu'offrent les gouvernements fédéral et provincial et par le fait que les aînés sont souvent en mesure de fournir une contribution financière importante provenant de leur ancienne propriété. Plusieurs coopératives ont été mises sur pied par des personnes âgées désireuses de faire construire des logements dans des immeubles de faible hauteur, plutôt que d'aller résider dans les immeubles d'appartements de plus forte dimension.

Des coopératives de solidarité ou des coopératives de soins communautaires se créent également afin d'offrir des services d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées vivant en coopérative d'habitation.

Le centre public sans services (HLM)

La SHQ gère un parc immobilier d'un peu plus de 63 000 unités de logements à but non lucratif dont plus de la moitié est destinée aux personnes âgées. Répartis sur l'ensemble du territoire québécois, ces immeubles à logements offrent parfois quelques services de base dont un service de conciergerie permettant aux résidents de bénéficier d'espaces communs propres et en bon état. Dans les habitations à loyer modique (HLM), plus populaires, on peut parfois trouver des services privés de coiffure, teinturerie, kiosque à journaux, etc., destinés à la clientèle locataire.

Le centre privé avec services

Le marché du centre privé avec services, appelé « résidences pour personnes âgées », a pris un essor fulgurant au cours des dernières années. Le centre privé peut contenir un nombre variable de chambres ou de logements, et une gamme variée de services, selon la clientèle que l'on veut atteindre et sa capacité de payer.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a fait l'objet d'une modification par laquelle il est maintenant possible pour les municipalités de réglementer les centres privés avec services aménagés dans des résidences offrant neuf chambres et moins. Cette modification législative permet aux municipalités qui le désirent de garantir un seuil minimum de qualité de construction et d'aménagement aux résidents qui choisissent ce mode d'habitation.

Le centre privé avec services spécialisés

Le centre privé avec services spécialisés propose d'accueillir une clientèle nécessitant des soins particuliers. Pensant notamment à la clientèle souffrant de démences diverses, et spécialement celle associée à la maladie d'Alzheimer, des ressources d'hébergement, comme la Maison Carpe Diem de Trois-Rivières, un centre privé à but non lucratif, se spécialisent dans l'hébergement des personnes affectées par cette maladie.

Les ressources d'hébergement publiques

Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre des ressources d'hébergement pour personnes âgées. Le centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) est davantage connu sous le vocable « foyer pour personnes âgées ». La clientèle du CHSLD est la personne âgée en perte d'autonomie ou non autonome nécessitant des soins particuliers.

2.1.1.4 Des éléments qui déterminent les choix

Les formes d'habitation pour aînés continueront de se développer au cours des prochaines années, mais il est à prévoir que le comportement et les attentes des personnes âgées subiront de profonds changements. Selon le Conseil des aînés, les ménages rejettent tant qu'ils le pourront l'idée d'un déménagement vers une ressource d'hébergement privée ou publique. Ils réclameront plutôt des services leur permettant de vivre le plus longtemps possible dans leur demeure. Certains besoins s'avèrent alors importants et très déterminants dans le choix du type de logement. Il en sera également question dans le chapitre portant sur le transport.

Le besoin d'autonomie de la personne âgée

L'autonomie est un besoin important que la personne âgée manifeste par sa volonté de demeurer chez elle le plus longtemps possible. Une enquête menée par le Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur les Banlieues (groupe GIRBa) et portant sur les aspirations des aînés propriétaires précise que la majorité des aînés (84 %) désirent vieillir chez eux. Pour ce faire, des programmes d'adaptation de domiciles existent déjà et sont appelés à être davantage sollicités par une clientèle vieillissante exprimant son désir de quitter le domicile le plus tardivement possible. Selon les données de la SHQ, 60,5 % des personnes âgées de 65 à 74 ans sont propriétaires de leur logement.

Le besoin d'espace

Malgré le fait que les personnes vieillissantes se retrouvent dans une maison maintenant devenue plus grande, conséquence du départ des enfants, la majorité entrevoit demeurer sur place. La SHQ¹¹ constate que les logements de plus petite taille habités par les aînés se concentrent en milieu urbain, particulièrement dans la ville-centre où l'on recense la majorité des aînés vivant seuls.

¹¹ SHQ. Les aîné(e)s et le logement [...], op. cit.

TABLEAU 17

Distribution des ménages âgés (55 ans ou plus) par taille de logements dans les régions administratives du Québec

| RÉGION ADMINISTRATIVE | TAILLE DE LOGEMENT | | |
|-------------------------------|--------------------|---------------|---------------|
| | 2 PIÈCES ET - | 3 – 4 PIÈCES | 5 PIÈCES ET + |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 0,7 % | 18,2 % | 81,1 % |
| Chaudière-Appalaches | 1,8 % | 19,1 % | 79,1 % |
| Bas-Saint-Laurent | 1,8 % | 19,9 % | 78,3 % |
| Nord-du-Québec | 2,7 % | 20,1 % | 77,2 % |
| Côte-Nord | 2,0 % | 22,9 % | 75,1 % |
| Centre-du-Québec | 1,6 % | 24,3 % | 74,1 % |
| Laval | 2,9 % | 23,1 % | 74,0 % |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 2,3 % | 24,2 % | 73,5 % |
| Montérégie | 2,0 % | 24,7 % | 73,3 % |
| Lanaudière | 1,0 % | 26,4 % | 72,6 % |
| Outaouais | 2,5 % | 25,3 % | 72,2 % |
| Mauricie | 2,5 % | 25,8 % | 71,7 % |
| Laurentides | 1,8 % | 27,5 % | 70,7 % |
| Abitibi-Témiscamingue | 2,8 % | 26,7 % | 70,5 % |
| Estrie | 2,0 % | 27,9 % | 70,1 % |
| Québec | 4,3 % | 31,3 % | 64,4 % |
| Montréal | 5,3 % | 35,3 % | 59,4 % |
| Ensemble du Québec | 3,2 % | 28,3 % | 68,5 % |

Source :

Société d'habitation du Québec, *Les aîné(e)s et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, 2000, p. 46.

Dans une enquête téléphonique effectuée en juillet 1999 par la SHQ, 73 % des répondants retraités ont exprimé vouloir demeurer sur place. Parmi les 27 % de répondants qui ont manifesté leur désir de déménager, 52 % souhaitent intégrer un espace plus grand.

La SCHL¹² révèle qu'au cours des cinq dernières années, 20 % des ménages âgés de 45 à 64 ans ont déménagé, que ces ménages aient été propriétaires ou locataires. Un peu moins de la moitié des ménages propriétaires ont déménagé vers une habitation plus grande, mais la SCHL a observé le phénomène inverse chez les locataires.

¹² SCHL. Résumé d'étude sur la trajectoire résidentielle des 45-64 ans dans les RMR de Montréal et de Québec, op. cit.

L'attachement au quartier et le besoin de socialisation

Les personnes âgées, qu'elles soient propriétaires ou locataires, désirent demeurer dans leur quartier le plus longtemps possible. Des liens d'affection et de confiance s'y sont tissés et des amitiés se sont développées au cours des années, favorisant l'appartenance à un réseau qui offre sécurité, entraide, et socialisation. Les aînés évaluent faiblement leur capacité d'insertion à un nouvel environnement, aussi bien en ce qui regarde le bâtiment résidentiel que leur nouveau voisinage, au fur et à mesure qu'ils vieillissent. C'est pourquoi ils rejettent tant l'idée de déménager, surtout si c'est à l'extérieur de leur quartier.

La qualité de l'environnement

Lorsque le quartier ne répond plus aux besoins des aînés, ces derniers envisagent le déménagement dans une optique d'amélioration de leur qualité de vie. Tel que mentionné dans la section précédente traitant de la démographie, les derniers recensements indiquent une augmentation de la population âgée de 50 ans et plus dans les municipalités situées dans certaines régions de villégiature. Les critères de l'environnement et du paysage, associés au fait que les couples âgés désirent souvent se rapprocher de leurs enfants ou des services (de santé ou autres) sont des composantes qui deviennent essentielles au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie.

La capacité financière

Vivre dans sa maison le plus longtemps possible est un choix qui peut devenir difficile financièrement. Les données compilées par la SHQ indiquent que le taux d'effort des ménages diffère selon leur localisation. Pour l'ensemble du Québec, les problèmes d'accessibilité financière du logement augmentent avec l'âge. Par contre, le taux d'effort pour maintenir le logement diminue avec le vieillissement lorsque le ménage habite en région rurale, alors que cet effort augmente si le ménage habite en région urbaine (voir le tableau 14).

La difficulté financière des aînés habitant en milieu urbain reflète également le fait qu'ils sont davantage locataires que propriétaires, donc soumis à un paiement de loyer fixe. Comme les aînés vivant en région rurale sont plus souvent propriétaires, il y a lieu de s'interroger sur le lien existant entre leur capacité financière et les montants investis en entretien ou en rénovation du bâtiment. Aucune étude consultée ne permet de répondre à cette question.

À ce propos, la SCHL apporte certains éléments de réflexion :

Dans le cas des aînés, l'abordabilité des logements pose un problème lorsque les propriétaires-occupants n'ont plus les moyens de maintenir leur maison. La plupart des personnes âgées ont un revenu fixe et peu de salaires d'appoint sur lesquels elles peuvent compter après avoir payé les impôts fonciers et autres frais de subsistance. À moins que les réparations majeures nécessaires ne soient effectuées, leur habitation pourrait se détériorer, ce qui dévaluerait leur élément d'actif le plus important et pourrait compromettre leur sécurité de revenu.¹³

La proximité et l'accessibilité des services

Les ménages les plus âgés privilégient les villes-centres, ou du moins le centre de services le plus proche. Dans les régions rurales, les personnes âgées ont tendance à quitter leur rang pour se rapprocher du noyau villageois, si les services de base s'y trouvent encore (épicerie, services de santé et de pharmacie, etc.). Si ces services ne sont pas présents sur leur territoire, ces personnes quittent rang et village pour rejoindre la ville la plus proche, qui leur fournira les services dont elles ont besoin.

¹³ SCHL. « Logement des générations issues du baby-boom, de l'effondrement de la natalité et de l'écho du baby-boom », Le point en recherche, série socio-économique n° 77, mars 2002, 6 pages.

2.1.1.5 Des éléments qui influencent l'offre et la demande de logements

La vitalité de la construction domiciliaire influence fortement l'offre de logements. Un faible taux d'inoccupation des logements indique un déséquilibre entre l'offre et la demande, ce qui restreint le choix offert aux personnes âgées qui recherchent un logement répondant à leurs besoins.

Les services offerts et la proximité des services de base sont des facteurs prépondérants quand vient l'heure du choix. Mais la qualité des services offerts et la bonne réputation du milieu sont des éléments qui ajoutent du poids à la demande de logements.

Les différences municipales entre les régions urbaines et les régions rurales, notamment en ce qui a trait à l'effort financier à consentir pour demeurer dans son logement, sont perceptibles aussi en matière de qualité de vie. Que ce soit sur le plan des services, de l'environnement, de la sécurité ou des loisirs, les choix qui s'offrent aux aînés sont multiples et variés, mais différent selon que ceux-ci habitent dans les régions urbaines ou les régions rurales.

2.1.2 L'état des stocks de logements

Selon la terminologie de la SCHL, un logement est de « qualité convenable » lorsqu'il n'a pas besoin de réparations importantes; il est de « taille convenable » lorsqu'il compte suffisamment de chambres pour combler les besoins du ménage, et il est « abordable » lorsque les frais de logement sont inférieurs à 30 % du revenu brut du ménage. L'état du stock de logements sera mesuré surtout en fonction des deux premiers critères, puisque l'accessibilité financière du logement a déjà été traitée dans un paragraphe précédent.

Toujours selon la SCHL, certains ménages canadiens vivent dans des habitations qui ne sont pas de qualité convenable ou qui ne sont pas de taille convenable, ou les deux, et pour lesquelles ils doivent déboursier des frais supérieurs à 30 % de leur revenu brut. On dit alors d'un ménage qu'il éprouve des *besoins impérieux de logement*.

La hausse du nombre de mises en chantier de logements est à mettre en parallèle avec l'état des stocks de logements. En effet, l'augmentation du nombre de logements neufs contribue à l'amélioration du parc de logements. À ce propos, la SCHL confirme que, dans les régions métropolitaines, l'augmentation des stocks est essentiellement due aux logements multiples (41,1 %) plutôt qu'aux maisons unifamiliales isolées et jumelées (-2,5 %).

2.1.2.1 Des logements de qualité convenable

Lorsque l'on tente de mesurer la qualité des logements, les critères subjectifs peuvent facilement prendre le dessus. C'est pourquoi l'étude de la SCHL se restreint à compiler les résultats de l'information reçue de la part des répondants selon le besoin *perçu* par ces derniers en fonction de la nécessité d'effectuer des réparations urgentes au logement.

En 1996, 5 % de tous les ménages dirigés par un aîné habitaient dans un logement non conforme à la norme liée à la qualité. Ce pourcentage était sensiblement le même en 1991. En 1996, ce sont 6,2 % des aînés propriétaires qui considéraient leur logement non conforme à la norme liée à la qualité.

TABLEAU 18

Conditions de logement des ménages dirigés par un aîné Canada - 1996

| CONDITIONS DE LOGEMENT | MÉNAGES DIRIGÉS PAR UN AÎNÉ | | | | | | TOUS LES MÉNAGES | |
|---------------------------------|-----------------------------|----------------------|-------------|----------------------|---------------|----------------------|------------------|----------------------|
| | 1991 | | 1996 | | | | 1996 | |
| | En milliers | % tous ménages aînés | TOUS | | PROPRIÉTAIRES | | En milliers | % tous ménages aînés |
| | En milliers | % tous ménages aînés | En milliers | % tous ménages aînés | En milliers | % tous ménages aînés | En milliers | % tous ménages aînés |
| Conforme à toutes les normes | 1 328 | 72,7 | 1492 | 71,7 | 1 184 | 82,7 | 6 687 | 68,2 |
| Non conforme à une norme | 466 | 25,5 | 551 | 26,5 | 230 | 16,1 | 2 695 | 27,5 |
| Abordabilité | 342 | 18,7 | 416 | 20,0 | 124 | 8,7 | 1778 | 18,1 |
| Qualité | 95 | 5,2 | 103 | 5,0 | 89 | 6,2 | 507 | 5,2 |
| Taille | 29 | 1,6 | 32 | 1,5 | 17 | 1,2 | 410 | 4,2 |
| Non conforme à plus d'une norme | 31 | 1,8 | 39 | 1,8 | 18 | 1,2 | 427 | 4,3 |
| TOTAL DES MÉNAGES | 1 825 | 100,0 | 2082 | 100,0 | 1 432 | 100,0 | 9 809 | 100,0 |

Source:

SCHL, *Le point en recherche*, no 55-8: Conditions de logement des aînés, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, juin 2002, p. 4.

En 2000, la SHQ a dressé un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes de tous âges au Québec. L'état des logements de tous les ménages y a été observé par région administrative, et il apparaît que les logements nécessitant des réparations majeures se situent essentiellement dans les régions périphériques du Québec.

TABLEAU 19

Proportion des ménages dont le logement nécessite des réparations majeures, par région selon le sexe du soutien de ménage -1996

| RÉGION ADMINISTRATIVE | FEMMES | HOMMES | RÉGION ADMINISTRATIVE | FEMMES | HOMMES |
|-----------------------------|--------|--------|---------------------------------------|--------|--------|
| 01- Bas-Saint-Laurent | 10 % | 10 % | 10- Nord-du-Québec | 14 % | 12 % |
| 02- Saguenay-Lac-Saint-Jean | 8 % | 8 % | 11- Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine | 16 % | 14 % |
| 03- Capitale-Nationale | 6 % | 6 % | 12- Chaudière-Appalaches | 8 % | 8 % |
| 04- Mauricie | 9 % | 8 % | 13- Laval | 6 % | 6 % |
| 05- Estrie | 7 % | 8 % | 14- Lanaudière | 9 % | 7 % |
| 06- Montréal | 9 % | 8 % | 15- Laurentides | 8 % | 8 % |
| 07- Outaouais | 10 % | 8 % | 16- Montérégie | 8 % | 7 % |
| 08- Abitibi-Témiscamingue | 11 % | 12 % | 17- Centre-du-Québec | 8 % | 7 % |
| 09- Côte-Nord | 14 % | 14 % | | | |
| Ensemble du Québec | | | | 8 % | 8 % |

Source :

SHQ, *Les femmes et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 41.

En établissant un parallèle avec le tableau 10, on constate que les régions où la proportion de ménages âgés disposant d'un faible revenu est moindre sont aussi les régions où la proportion des ménages dont le logement nécessite des réparations majeures est la plus élevée. Il y a lieu de s'interroger sur la valeur accordée aux maisons comme investissement ou patrimoine immobilier.

En consultant le tableau 14, on constate aussi que les ménages âgés habitant en milieu rural fournissent un effort constant au logement à partir de 65 ans alors qu'en milieu urbain, l'effort consenti au logement augmente avec l'âge. Les investissements en entretien et en réparations de maisons comportent peut-être plus d'avantages chez les urbains que chez les ruraux. Chez les personnes âgées, la plus-value d'une maison en milieu urbain est peut-être plus importante qu'en milieu rural.

2.1.2.2 Des logements de taille convenable

Selon les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec à partir des enquêtes sur l'équipement ménager ou sur les dépenses des ménages de Statistique Canada, le nombre moyen de pièces par personne est passé de 1,8 à 2,2 de 1982 à 1993. La multiplication, voire le dédoublement des espaces et équipements contribue à cette augmentation, tels le sous-sol aménagé, la pièce pour le bureau ou l'ordinateur, la chambre d'amis, le solarium, le garage double, la salle d'eau, etc. La proportion des ménages disposant de deux salles de bain complètes s'accroît sans arrêt, passant de 5,9 % à 25,6 % de 1972 à 1999.

En 1991 et en 1996, environ 1,5 % des ménages dirigés par un aîné habitait un logement non conforme à la norme liée à la taille. En 1996, cette proportion se répartit quasi également entre les ménages propriétaires (17 000 ménages sur 32 000) et les ménages locataires (voir le tableau 18).

L'étude de la SHQ sur les femmes et le logement propose un calcul de la densité de peuplement des ménages en 1996, d'où il ressort que plus de 52,6 % des ménages dirigés par un homme et 64,3 % des ménages dirigés par une femme disposent d'un logement où se retrouve moins de 0,5 personne par pièce.

TABLEAU 20

Densité de peuplement selon le sexe du soutien de ménage - 1996

| NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE | HOMMES | | FEMMES | |
|----------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Moins de 0,5 personne | 918 370 | 52,6 | 668 820 | 64,3 |
| De 0,5 à 1 personne | 748 045 | 42,8 | 338 465 | 32,5 |
| 1 personne par pièce | 61 855 | 3,5 | 26 855 | 2,6 |
| De 1 à 1,5 personne | 13 545 | 0,8 | 4 810 | 0,5 |
| De 1,5 à 2 personnes | 3 250 | 0,2 | 1 205 | 0,1 |
| Plus de 2 personnes | 770 | 0,0 | 270 | 0,0 |
| TOTAL | 1 745 835 | 100,0 | 1 040 425 | 100,0 |

Source :

SHQ, *Les femmes et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 40.

2.1.2.3 Des besoins impérieux de logement

La SCHL¹⁴ observe que 71,7 % des ménages dirigés par un aîné occupent des logements au moins conformes ou supérieurs à toutes les normes résidentielles. Cette proportion grimpe à 82,7 % chez les ménages propriétaires (voir le tableau 18). Au Québec, dans les régions métropolitaines de recensement, la proportion de ménages dirigés par un aîné habitant un logement au moins conforme ou supérieur à toutes les normes est de 60 à 70 %.

TABLEAU 21

Conditions de logement des ménages dirigés par un aîné dans les régions métropolitaines de recensement - 1996

| MUNICIPALITÉ | STATUT | | REVENU MOYEN | | LOGEMENT CONFORME (À TOUTES LES NORMES) | | LOGEMENT NON CONFORME (À TOUTES LES NORMES) | |
|---------------------|-----------------|---------------------|------------------|--------------------------|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Prop. (en %) | Locataire (en %) | En \$ | % affecté au logement | En milliers | % de tous les ménages aînés | ÉPROUVANT DES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT | |
| | | | | | | | En milliers | % de tous les ménages aînés |
| Trois-Rivières | 53 % | 47 % | 27 735 \$ | 23 % | 7 | 70 % | 2 | 22 % |
| Saguenay | 57 % | 43 % | 28 408 \$ | 23 % | 7 | 68 % | 2 | 21 % |
| Québec | 48 % | 52 % | 45 980 \$ | 23 % | 30 | 64 % | 12 | 25 % |
| Sherbrooke | 47 % | 53 % | 27 267 \$ | 25 % | 6 | 63 % | 3 | 25 % |
| Montréal | 47 % | 53 % | 34 410 \$ | 27 % | 143 | 60 % | 70 | 29 % |
| Gatineau | 64 % | 36 % | 45 098 \$ | 22 % | 43 | 70 % | 14 | 22 % |
| Total Canada | 69 % | 31 % | 35 228 \$ | 21 % | 1 492 | 72 % | 442 | 21 % |

Source :

SCHL, *Le point en recherche*, no 55-8 : Conditions de logement des aînés, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, juin 2002, p. 5.

La SCHL précise qu'en 1996, 21 % des ménages dirigés par un aîné qui habitent dans des logements non conformes aux normes éprouvent des besoins impérieux de logement, ce qui constitue une augmentation de 18 % par rapport à 1991. De plus, environ 64 % de ces ménages sont des locataires, même si seulement 31 % de tous les ménages dirigés par un aîné sont des ménages locataires. Dans les régions métropolitaines de recensement, Montréal mène le bal, puisque 29 % des ménages aînés éprouvent un besoin impérieux de logement, et Toronto suit avec 27 %.

Industrie Canada¹⁵ confirme que la grosse majorité de la génération du baby-boom est bien logée. Il devrait y avoir de l'activité surtout sur le marché immobilier de haut de gamme et sur le marché de la rénovation, la cohorte des baby-boomers entendant adapter leur intérieur aux besoins de leurs adolescents, d'un parent qu'ils accueillent chez eux ou de l'installation d'un bureau à domicile.

¹⁴ SCHL. Conditions de logement des aînés, op. cit.

¹⁵ Industrie Canada. Le Canada au 21^e siècle. 1. Mise en situation : les tendances démographiques au Canada, 1996-2006 : les répercussions sur les secteurs public et privé. Document no 4, novembre 1998, 51 pages.

2.1.3 Les résidences secondaires et la villégiature

Selon David K. Foot, spécialiste du baby-boom (*Entre le Boom et l'Écho*), c'est à partir de l'âge de 45 ans que les gens songent à acquérir une résidence secondaire. Les résultats de l'Enquête sur la sécurité financière menée en 1999 par Statistique Canada vont dans le même sens, établissant à 52 ans l'âge moyen du propriétaire d'une résidence secondaire.

La section précédente qui traite de la démographie précise que certaines MRC sont actuellement attractives pour les personnes âgées, soit Memphrémagog, Matawinie, Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides, Mirabel et Antoine-Labelle. À l'exception de la ville-MRC de Mirabel dont le paysage diffère des autres MRC, le trait commun de ces MRC porte sur leurs caractéristiques géographiques qui permettent le développement de la villégiature saisonnière ou permanente.

De 1976 à 1999, le pourcentage des ménages propriétaires d'une résidence secondaire a diminué légèrement, passant de 8,2 % à 6,7 %. Ce résultat serait entre autres lié à l'instabilité des ménages, peu de gens ayant les possibilités de s'occuper seuls de deux logements. La transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes, notamment par les futurs retraités, connaît toutefois une popularité grandissante, puisque les chalets portés aux rôles d'évaluation municipaux sont passés de 199 000 unités en 1992 à 172 000 unités en 2003.

Cette tendance n'est pas récente, notamment pour les municipalités des MRC de la région des Laurentides. Le professeur Marcel Samson rappelle que le phénomène de l'urbanisation de la campagne n'est pas nouveau : « [...] ces tendances à l'urbanisation qui se sont manifestées, nous l'avons déjà mentionné, dès les années 1960 et qui ont connu une accélération marquée dans les années 1980 devraient connaître une période d'essoufflement dans les années 1990¹⁶ ».

L'auteur mentionne également que, déjà en 1991, la disponibilité de terrains se faisait de plus en plus faible, et c'est cette rareté qui a provoqué l'augmentation des prix. C'est pourquoi on assiste encore aujourd'hui au phénomène de transformation de résidences secondaires en résidences permanentes par des personnes retraitées ou des ménages qui ont une occupation, des revenus et une liberté de déplacements suffisants pour faire de ces espaces de nouvelles banlieues plus ou moins éloignées de la métropole ou des centres urbains régionaux les plus importants.

Les études les plus récentes confirment toujours cette tendance. Dans une de celles-ci, publiée en 2002 par l'INRS-Urbanisation, Culture et Société¹⁷, les auteurs ont observé que 10,6 % des propriétaires-occupants possèdent une résidence secondaire. La proportion la plus élevée de propriétaires d'une résidence secondaire se situe dans le groupe d'âge des 55 ans et plus (environ 15 %), et bénéficiant d'un revenu annuel supérieur à 70 000 \$.

De son côté, la SCHL a interrogé des personnes de 45 à 64 ans pour découvrir que 33 % de celles qui résident dans la RMR de Montréal et 28 % de celles qui habitent dans la RMR de Québec, et qui ont déménagé au cours des dernières années (un ménage sur cinq), l'ont fait afin de se rapprocher de la nature et de profiter de plus de tranquillité.

¹⁶ Marcel Samson « La ville à la campagne? », in *Téoros*, vol. 10, n° 1, mars 1991, p. 26.

¹⁷ Francine Dansereau et Marc Choko. Les logements privés au Québec : la composition du parc de logements, les propriétaires bailleurs et les résidents, INRS-Urbanisation, Culture et Société, juin 2002, 53 pages.

TABLEAU 22

Évaluation de l'importance accordée à cinq facteurs par les 45 à 64 ans lors du dernier déménagement

| FACTEUR | % DES RÉPONDANTS CONSIDÉRANT LE FACTEUR TRÈS IMPORTANT | |
|-----------------------------------|--|---------------|
| | RMR DE MONTRÉAL | RMR DE QUÉBEC |
| Rapprocher nature et tranquillité | 33 % | 28 % |
| Taille de la résidence (besoins) | 31 % | 22 % |
| Rapprocher du travail | 16 % | 21 % |
| Coût du logement trop élevé | 7 % | 20 % |
| Rapprocher du centre-ville | 7 % | 18 % |

Source:

SCHL, *La trajectoire résidentielle des 45-64 ans dans les RMR de Montréal et de Québec*, Centre d'analyse de marché du Québec, 2002, p. 4- 5.

De plus, 25 % des ménages sondés envisagent sérieusement de déménager dans un horizon de cinq à dix ans. En ce qui concerne ce prochain déménagement, 41 % des ménages de la région métropolitaine de recensement de Montréal et 34 % des ménages de la région métropolitaine de recensement de Québec évoquent le rapprochement vers la nature et la tranquillité comme étant la principale préoccupation le justifiant.

Cette étude de la SCHL confirme le résultat de l'étude de l'INRS mentionnée précédemment : le marché des résidences secondaires est un marché appelé à croître. L'enquête de la SCHL révèle de plus que la possibilité d'habiter sa résidence secondaire sur une base permanente est l'ambition de plus du tiers des répondants à son enquête (38 % dans la RMR de Montréal et 34 % dans la RMR de Québec). Bien que qualifié de marginal, le phénomène de la transformation des résidences secondaires en résidences permanentes peut amener, dans certaines régions, des effets d'embourgeoisement, des pressions à la hausse sur les valeurs foncières ou une demande accrue de services municipaux. Il s'agit d'un sujet dont l'exploration reste à faire.

2.1.4 Les offices municipaux d'habitation (OMH)

L'un des modes de concrétisation de l'implication municipale en matière de logements réside dans la mise en place et la gestion d'un office municipal d'habitation. En raison du vieillissement de la population, la demande de logements sociaux ira en s'accroissant et la pression sur les municipalités en subira les mêmes effets.

Les offices municipaux d'habitation sont des organismes publics municipaux qui ont pour mission de gérer un parc de 63 000 logements sociaux dont près de la moitié est dédiée aux personnes âgées autonomes. Ce type de logement social vient en aide aux ménages démunis qui dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Bien qu'il existe des mesures d'aide, dont *Allocation-Logement* pour les personnes de 55 ans ou plus, de nombreux ménages doivent déboursier une grande part de leur revenu pour se loger. La disponibilité de logements sociaux est faible, tant pour les ménages défavorisés que pour les personnes âgées, et les OMH doivent dresser des listes d'attente.

Les listes d'attente des OMH sont importantes et ne sont qu'un reflet des besoins non comblés, toutes clientèles confondues. Dans son mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire concernant les enjeux liés à la rareté de logements sociaux et abordables, le Regroupement des Offices d'habitation du Québec (ROHQ) précise que les listes d'attente des OMH s'établissent à plus de 20 000 ménages pour l'ensemble du Québec, dont 15 800 à Montréal, 2 185 à Longueuil, 2 100 à Québec et 700 pour chacune des villes de Gatineau et de Sherbrooke. Ces listes d'attente sont constituées de ménages à faible revenu, et la proportion de ménages âgés varie selon les municipalités interrogées.

TABLEAU 23

Les aînés sur les listes d'attente dans les OMH
Données de septembre 2003

| LISTE D'ATTENTE DE L'OMH | | | |
|--------------------------|---|---|--|
| MUNICIPALITÉ | NOMBRE DE MÉNAGES INSCRITS SUR LA LISTE | NOMBRE DE MÉNAGES AÎNÉS INSCRITS SUR LA LISTE | % DE MÉNAGES AÎNÉS INSCRITS SUR LA LISTE |
| Montréal | 15 800 | 4 195 | 26,6 % |
| Québec | 2 100 | 461 | 22,0 % |
| Longueuil | 2 185 | 1 371 | 62,8 % |
| Sherbrooke | 700 | 80 | 11,4 % |
| Gatineau | 700 | 157 | 22,4 % |

Source :
Données recueillies auprès des offices municipaux d'habitation de chaque municipalité le 26 septembre 2003.

Les municipalités financent 10 % du déficit d'exploitation des HLM et du coût du supplément au loyer. L'office municipal d'habitation, qui est un agent de la municipalité auprès de la Société d'habitation du Québec, agit comme gestionnaire des programmes de logements à loyer modique. Étant donné le vieillissement attendu de la population et l'augmentation notable de la cohorte des 75 ans et plus, il est à prévoir que les municipalités seront de plus en plus sollicitées afin de fournir des services plus spécialisés à cette clientèle.

Déjà, dans les villes de Montréal et de Québec, la municipalité analyse elle-même les projets de réalisation de logements dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement abordable Québec*. Dans son mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire concernant les enjeux liés à la rareté de logements sociaux et abordables, la SHQ précise que le rôle des municipalités est encore appelé à s'intensifier dans le contexte d'une approche de partenariat ou de contractualisation. Dans cette perspective, la municipalité se verrait déléguer certaines compétences et responsabilités lui permettant de livrer elle-même certains services.

SOURCES INTERNET :

<http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/M05700.pdf>

http://www.conseil-des-aines.qc.ca/pdf/realite_des_aines.pdf

<http://www.cmhc-schl.gc.ca/publications/fr/rh-pr/index.html>

<http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/M05701.pdf>

http://www.statcan.ca/start_f.html

<http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/presse/commu/2003/2003-12-02-0815.cfm>

<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040115/q040115b.htm>

http://www.uqtr.ca/cdrfq/documents_pdf/bulletinVol_4_2.pdf

http://www.potame.net/article.php3?id_article=21

<http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/praifi/su/prdeha/loader.cfm?url=/commonspot/security/getfile.cfm&PageID=32602>

http://www.mamm.gouv.qc.ca/pdf_mamm/observatoire/communautes_cloturees.pdf

<http://www.girba.crad.ulaval.ca/Francais/accueil.htm>

[http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/ineas-aes.nsf/vwapj/4foolo-f.pdf/\\$FILE/4foolo-f.pdf](http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/ineas-aes.nsf/vwapj/4foolo-f.pdf/$FILE/4foolo-f.pdf)

<http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/M06470.pdf>

http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/region_fr/quebec/quebec_006.cfm?renderforprint=1

2.2 Les loisirs

Les réactions sont diverses lorsque l'on discute du vieillissement de la population et de ses effets sur la pratique du loisir. Certains interlocuteurs voient l'arrivée massive des personnes âgées sous les traits de personnes malades et inaptes qui constitueront un fardeau pour toute la société. D'autres imaginent les personnes âgées de demain en santé et actives, curieuses, financièrement à l'aise et disponibles pour la pratique de toutes formes de loisir. Les analyses prospectives les plus probables se situent entre les deux.

Le chapitre précédent sur le logement a confirmé que les personnes âgées expriment leur désir de demeurer chez elles le plus longtemps possible. Aussi, il est démontré que les personnes de plus de 60 ans optent souvent pour un chez-soi confortable, soit en déménageant ou en rénovant leur résidence, ce qui les incite à vouloir demeurer à la maison, pour en profiter au moment de la retraite. Ce désir de demeurer chez soi et de profiter de la retraite a une incidence sur la pratique d'activités de loisir, qu'elles soient physiques et de plein air, socio-éducatives, scientifiques ou culturelles.

Une étude européenne du Conseil national de recherche scientifique portant sur les conditions de logement et de loisir des personnes âgées révèle qu'en vieillissant, les personnes de plus de 60 ans sortent de moins en moins. Alors qu'avant d'atteindre 75 ans la plupart des personnes âgées se déplaçaient sans hésitation un peu partout, on constate qu'à partir de 75 ans, les aînés limitent leurs déplacements à l'intérieur de leur quartier, d'où l'importance de maintenir des services de loisirs à proximité des lieux de résidence des aînés. Après 80 ans, la plupart sortent de moins en moins.

Ces données européennes se confirment par l'avis du comité scientifique de Kino-Québec¹⁸ qui précise que les aînés d'aujourd'hui sont moins actifs que les aînés d'hier. En 1992-1993, 25 % des aînés étaient très peu ou pas actifs et, en 1998, cette proportion grimpe à 33 %.

TABLEAU 24

Les aînés très peu ou pas actifs, 1992-1993 et 1998
En pourcentage

| ANNÉE | HOMMES | FEMMES | HOMMES ET FEMMES |
|-----------|--------|--------|------------------|
| 1992-1993 | 25 % | 24 % | 25 % |
| 1998 | 36 % | 31 % | 33 % |

Source :

Kino-Québec, *L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus*, Avis du comité scientifique de Kino-Québec, p. 19.

De 1987 à 1998, l'espérance de vie des Québécoises et Québécois est passé de 76,1 ans à 78,4 ans, les femmes ayant une espérance de vie plus élevée que les hommes. L'« espérance de vie active » représente l'âge auquel une personne perd l'autonomie fonctionnelle permettant la pratique régulière d'activités physiques diversifiées. De 1987 à 1998, l'espérance de vie active des Québécoises et des Québécois est passée de 66,3 ans à 66,8 ans, les femmes ayant aussi une espérance de vie active plus élevée que les hommes. Toutefois, malgré un gain de 0,5 an durant cette période, l'espérance de vie active a diminué de 0,9 an de 1992-1993 à 1998.

TABLEAU 25

Espérance de vie (EV) et espérance de vie active (EVA)
des Québécoises et Québécois
En année

| ANNÉE | FEMMES | | HOMMES | | HOMMES ET FEMMES | |
|-----------|--------|------|--------|------|------------------|------|
| | EV | EVA | EV | EVA | EV | EVA |
| 1987 | 79,8 | 68,5 | 72,3 | 63,9 | 76,1 | 66,3 |
| 1992-1993 | 81,1 | 69,3 | 74,1 | 65,9 | 77,7 | 67,7 |
| 1998 | 81,3 | 68,1 | 75,3 | 65,4 | 78,4 | 66,8 |

Source :

Kino-Québec, *L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus*, Avis du comité scientifique de Kino-Québec, p. 19.

Les principaux obstacles à la pratique d'activités physiques ont été relevés en 2000 par une étude effectuée par l'Institut de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. Ces obstacles sont : la perception du manque d'habiletés, l'information disponible sur les programmes offerts, l'accessibilité selon une plage horaire correspondant aux besoins des aînés, le manque de programmes, l'entretien des installations et équipements, le coût et le soutien social.

¹⁸ Kino-Québec, *L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus*, mai 2002.

Ces obstacles sont perçus différemment selon l'âge de l'aîné. C'est pourquoi il est important de distinguer les personnes âgées selon la strate d'âge qu'elles occupent dans ce groupe. Dans le milieu de la santé, on distingue les personnes âgées de 65 ans et plus selon quatre groupes : les « jeunes vieux » (de 65 à 74 ans), les « vieux » (de 75 à 84 ans), les « vieux vieux » (de 85 à 99 ans) et les « très vieux » (de 100 ans ou plus). La première catégorie, les jeunes vieux, regroupe la majorité des personnes âgées dont le nombre augmente rapidement. Elle compte beaucoup de personnes actives évoluant et agissant comme des personnes d'âge moyen.

L'impact de l'effet du vieillissement sur le loisir doit donc être observé en parallèle avec cette réalité démographique : le groupe des 65 ans et plus est un groupe hétérogène. Sur le plan de la recherche, le thème des loisirs a été très peu fouillé, notamment en loisir culturel. En ce qui concerne le domaine de l'activité physique, les recherches sont plus nombreuses. Quelques résultats obtenus au fil de cette recherche sont présentés ici, en particulier sur les équipements de loisir, les activités de loisir, le loisir supervisé et le bénévolat.

2.2.1 Les équipements de loisir

Il n'existe pratiquement aucune étude concernant les effets du vieillissement de la population sur les équipements de loisir. La seule étude portant sur ce sujet a paru en juillet 2003 et s'intitule : *Portrait des ressources, services et programmes en activité physique pour les personnes de 50 ans et plus de l'île de Montréal*. Ce document est le fruit d'une collaboration entre, notamment, Kino-Québec, des universités montréalaises et la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Comme son titre l'indique, elle porte uniquement sur le territoire de l'île de Montréal. Il est impossible d'exporter ces résultats pour toutes les autres régions du Québec, même en y apportant les adaptations nécessaires. C'est pourquoi ces résultats sont présentés ici à titre indicatif seulement.

Les municipalités sont les organismes qui possèdent le plus d'équipements de loisir, que ce soit les équipements culturels (salles de spectacles, salles d'exposition, bibliothèques, centres d'archives, etc.) ou les équipements sportifs (arénas, piscines, parcs, sentiers, etc.). Dans l'île de Montréal, les équipements sportifs détenus par plus de 75 % des municipalités sont les arénas, patinoires extérieures, piscines extérieures, salles de loisirs et terrains de tennis.

TABLEAU 26

*Les infrastructures des organismes publics et privés
dans l'île de Montréal, 2003
En pourcentage*

| INFRASTRUCTURE | MUNICIPALITÉ | UNIVERSITÉ CÉGEP | CENTRE D'ACTIVITÉS PRIVÉ |
|-----------------------------|--------------|---------------------|-----------------------------|
| Piste cyclable | 50 % | 9 % | 0 % |
| Sentier de randonnée | 33 % | 9 % | 0 % |
| Circuit de patin à glace | 11 % | 0 % | 0 % |
| Aréna | 83 % | 27 % | 13 % |
| Patinoire extérieure | 94 % | 0 % | 6 % |
| Piste de ski de fond | 33 % | 9 % | 0 % |
| Piscine intérieure | 50 % | 82 % | 94 % |
| Piscine extérieure | 94 % | 9 % | 0 % |
| Salle de loisirs | 83 % | 45 % | 63 % |
| Gymnase | 61 % | 91 % | 100 % |
| Terrain de tennis | 78 % | 45 % | 19 % |
| Terrain de golf | 17 % | 8 % | 6 % |
| Parc – nature | 22 % | 0 % | 0 % |
| Piste de jogging intérieure | 11 % | 27 % | 31 % |
| Salle de musculation | 6 % | 100 % | 94 % |
| Autre (salle de danse) | 0 % | 25 % | 0 % |

Source:

Direction de la santé publique de Montréal-Centre et autres, *Portrait des ressources, services et programmes en activité physique pour les personnes de 50 ans et plus de l'île de Montréal*, p. 29.

Les municipalités sont assez bien pourvues en infrastructures permettant la pratique d'activités de plein air ou de sport de glisse à l'intérieur (patin, curling). De leur côté, les établissements scolaires et les centres d'activités privés sont davantage pourvus en équipements pour l'éducation physique, la mise en forme et la musculation.

En 2001, la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ–Mouvement des Aînés du Québec), en collaboration avec le Secrétariat au loisir et au sport (aujourd'hui le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir) et l'Université du Québec à Trois-Rivières, a publié une étude sur les besoins en loisir des personnes âgées de 50 ans et plus. Bien que les municipalités possèdent de nombreux équipements de loisir, cette étude confirme que les aînés déplorent la faible disponibilité de ces équipements, surtout durant le jour. De plus, les aînés se considèrent comme peu présents dans les organisations de loisir œuvrant à l'échelle municipale et déplorent le peu de tribunes qui leur sont offertes afin de déterminer et d'exprimer leurs besoins.

2.2.2 Les activités de loisir

Dans son étude portant sur les besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec, la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec révèle que la pratique d'activités de loisir varie selon l'âge et les intérêts. Nous reprenons brièvement ici les conclusions de la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, puisqu'il s'agit de l'éclairage le plus récent sur les activités de loisir des personnes âgées.

Les tableaux issus de l'étude de la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec et reproduits ici sont élaborés selon l'échelle de mesure de Likert, selon quatre niveaux équidistants.

TABLEAU 27

Les échelles d'évaluation de l'étude de la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec

| DEGRÉ DE MESURE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|-----------------|-----------------------------|-------------------------------------|------------------|
| 0 | Je ne la pratique pas | Je ne l'ai jamais pratiquée | Aucun intérêt |
| 1 | 1 fois ou moins par semaine | Je l'ai faite, mais pas beaucoup | Un peu d'intérêt |
| 2 | 2 à 5 fois par semaine | Je l'ai pratiquée passablement | Intérêt moyen |
| 3 | Tous les jours ou presque | Je l'ai faite beaucoup et longtemps | Grand intérêt |

Source :

FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, novembre 2000.

2.2.2.1 Les activités physiques et de plein-air

Les activités physiques regroupent les activités qui contribuent à l'amélioration de la santé physique, telles que le conditionnement physique, la natation, etc. Les activités de plein-air, comme le nom l'indique, se pratiquent en nature ou en plein air; ce peut être faire des randonnées à pied, pratiquer des sports comme le golf ou le tennis, la chasse et la pêche, la cueillette des fruits, fleurs ou plantes, l'observation de la nature, etc. Les activités physiques de déplacement ou de transport actif, comme la marche et le vélo, sont également considérées.

La pratique des activités physiques et de plein-air est à son maximum chez les personnes de 60 à 69 ans, mais la pratique et l'intérêt diminuent graduellement avec l'avance en âge. Dans chacun des groupes d'âge présentés au tableau suivant, l'intérêt pour les activités physiques et de plein-air est supérieur à la pratique actuelle et l'écart le plus important est vécu par le groupe des 50 à 59 ans. Les hommes démontrent un intérêt plus marqué que les femmes pour les activités physiques et de plein-air et ils en pratiquent également davantage que les femmes.

TABLEAU 28

*Les activités physiques et de plein-air selon l'âge et le sexe
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27*

| GROUPES D'ÂGE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|----------------|-------------------|---------------------|---------|
| 50-59 ans | 1,11 | 1,47 | 1,58 |
| 60-69 ans | 1,20 | 1,45 | 1,42 |
| 70-79 ans | 1,10 | 1,43 | 1,22 |
| 80 ans et plus | 0,86 | 1,40 | 1,00 |

| SEXE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|--------|-------------------|---------------------|---------|
| Femmes | 1,03 | 1,40 | 1,40 |
| Hommes | 1,23 | 1,54 | 1,52 |

Source:
FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, p. 124.

Une étude effectuée en 2002 par l'Institut national de santé publique du Québec a permis de mettre en évidence les activités de loisir les plus populaires chez les aînés. Ainsi, les activités physiques de loisir pratiquées dix fois et plus au cours d'une période de douze mois par les personnes âgées de 55 ans et plus sont surtout la marche, pratiquée à des fins d'exercice par plus de la moitié des personnes interrogées, et le jardinage.

TABLEAU 29

*Les activités physiques de loisir pratiquées 10 fois et plus
au cours d'une période de 12 mois
Population des 55 ans et plus, 1997 et 1998*

| ACTIVITÉ | % |
|---|------|
| Marche pour fins d'exercice | 52,0 |
| Jardinage | 27,9 |
| Baignade | 13,4 |
| Randonnée à vélo | 11,6 |
| Bicyclette stationnaire | 10,4 |
| Danse (disco, sociale ou autres) | 6,9 |
| Quilles | 6,3 |
| Natation (cours, entraînement ou « faire des longueurs ») | 5,5 |
| Golf | 5,4 |
| Conditionnement physique individuel (en salle d'entraînement) | 4,6 |
| Conditionnement physique en groupe (aérobie, step, aqua, etc.) | 4,0 |
| Ski de randonnée (ski de fond) | 3,8 |
| Jogging ou course à pied | 2,4 |
| Canot ou chaloupe à rames | 2,2 |

Source :

Institut national de santé publique du Québec, *Analyse de la banque de données de l'Enquête sociale et de santé 1998*.

Au Québec, en plus des activités mentionnées au tableau précédent, certaines activités de loisir connaissent la faveur grandissante des aînés. Il en est ainsi pour le vélo. C'est pourquoi nous nous attardons un peu plus attentivement à cette activité de plein-air.

Le vélo

Le Québec connaît un vent d'enthousiasme pour la pratique du vélo, notamment par les adeptes plus âgés, enthousiasme qui a connu son apogée de 1992 à 1995. La Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) apporte certains éclairages sur les retombées économiques de la Route verte¹⁹. Dans ce contexte, les données portent sur l'utilisation du vélo en définissant le cycliste comme une personne ayant pratiqué la bicyclette au moins une fois au cours des douze derniers mois. Les données de la Chaire de tourisme de l'UQAM indiquent que le parc de vélos pour adultes (les 15 ans et plus) est passé de 2,6 millions d'unités à près de 4 millions, ce qui représente une augmentation de 51 % en trois ans. Le taux de pratique des Québécois âgés de 12 ans et plus est aussi à la hausse depuis les vingt dernières années : de 38 % en 1981, il est passé à 57,6 % en 1996.

Dans une autre étude portant sur l'état du vélo au Québec en 2000²⁰, Vélo Québec précise que l'engouement de la période 1992-1995 se stabilise, mais les chiffres confirment que les aînés prennent de plus en plus le goût du vélo. La proportion d'aînés qui ont fait du vélo une fois ou plus par semaine est passée de 34 % en 1995 à 41 % en 2000 pour le groupe des 55 à 64 ans, et de 12 % en 1995 à 21 % en 2000, pour le groupe des 65 à 74 ans.

TABLEAU 30

Les adeptes de cyclisme au Québec, en 1995 et en 2000, selon l'âge
En pourcentage

| ANNÉE | GROUPES D'ÂGE | | | | | | |
|-------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 6-17 ANS | 18-24 ANS | 25-34 ANS | 35-44 ANS | 45-54 ANS | 55-64 ANS | 65-74 ANS |
| 1995 | 73 % | 76 % | 67 % | 55 % | 47 % | 34 % | 12 % |
| 2000 | 76 % | 58 % | 58 % | 60 % | 44 % | 41 % | 21 % |

Source :

Vélo Québec, *L'État du vélo au Québec en 2000*, document sur le Web.

Le vélo est avant tout un instrument de loisir, mais il est également un plaisir associé à la santé et à la condition physique. Cette conjugaison du plaisir et de l'exercice explique peut-être le succès grandissant du vélo auprès de la clientèle aînée.

Au Québec, le nombre de kilomètres cyclables a également augmenté, ce qui contribue à la croissance de la popularité de cette activité. Les aménagements cyclables, notamment la Route verte, procurent un sentiment de sécurité apprécié des personnes âgées. En 2002, la Route verte a franchi le cap des 3 000 kilomètres aménagés, l'itinéraire total prévoyant un réseau cyclable de 4 245 kilomètres à la grandeur du Québec.

En 2003, 1 976 kilomètres de la Route verte sont balisés, 1 148 kilomètres sont accessibles sans être balisés, 1 025 kilomètres sont en cours d'aménagement alors que 96 kilomètres sont encore à l'étape de la planification.

En 2000, les voies de circulation préférées des cyclistes sont les pistes cyclables (37 %) et les rues à faible circulation (32 %). Ces équipements étant essentiellement municipaux, il est à prévoir que la demande pour ce genre d'équipements continuera d'augmenter.

¹⁹ Chaire de tourisme de l'UQAM. Les retombées économiques de la Route verte, mars 2003.

²⁰ Vélo-Québec. L'état du vélo au Québec en 2000, document sur le Web, 2002.

Les programmes d'activités axés sur le plein-air et l'aventure destinés aux personnes âgées

Dans une étude américaine parue à l'automne 2002²¹, l'auteure révèle que le nombre d'activités axées sur le plein-air et l'aventure s'est considérablement accru au cours des quarante dernières années, et notamment pour la clientèle âgée. Dans un sondage effectué aux États-Unis dans le cadre de cette étude, l'auteure a découvert que les aînés sont de plus en plus nombreux à s'intéresser aux programmes d'activités axés sur le plein-air et l'aventure.

Ce sondage, effectué auprès d'adultes âgés de 50 ans ou plus, révèle que 78 % des 179 entreprises états-uniennes qui proposent des activités axées sur le plein-air et l'aventure dans un cadre commercial offraient comme choix aux personnes âgées des programmes spécifiquement conçus pour elles.

Au Québec, des randonnées cyclistes sont maintenant offertes spécifiquement à la clientèle âgée. Profitant de la présence d'équipements particulièrement sécuritaires et conçus pour la pratique du vélo (Le petit train du Nord, L'Estriade, etc.), les régions du Lac-Saint-Jean, des Laurentides, de l'Estrie, de la Rive-Sud de Montréal et de Richelieu-Yamaska offrent des randonnées cyclistes comprenant repas, couchers et visites touristiques. Échelonnées sur une ou trois journées, ces activités connaissent un succès très variable d'une année à l'autre, car elles sont notamment tributaires des conditions météorologiques.

Les organisateurs de ces activités sont majoritairement des regroupements régionaux de la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, et certains d'entre eux souhaitent accentuer la collaboration avec les municipalités traversées lors de la randonnée cycliste.

2.2.2.2 Les activités socio-éducatives

Les activités socio-éducatives regroupent les activités d'artisanat, d'information et de ressourcement, les activités sociales, les jeux-divertissement, le bénévolat, la participation à des jeux de société et à des offices religieux, etc.

Les personnes de 80 ans et plus s'adonnent à une pratique des activités socio-éducatives qui est supérieure à celle des personnes de 50 à 59 ans. Cela est probablement dû au fait que les personnes du groupe d'âge des 80 ans et plus vivent davantage en institution ou dans des centres privés pour personnes âgées avec services, parmi lesquels on trouve des activités sociales structurées.

Le groupe des 60 à 69 ans connaît une pratique d'activités socio-éducatives qui se rapproche de celle des groupes plus âgés. Comme ce type d'activités regroupe l'élément « implication sociale par le bénévolat », il est possible que les aînés de ce groupe d'âge soient davantage animés par des activités socio-éducatives axées sur le bénévolat, parce qu'ils se situent dans un âge de transition entre le marché du travail et la retraite.

De plus, les femmes ont une pratique actuelle et antérieure qui est supérieure à celle des hommes. Cela reflète probablement un passé axé sur les activités de bénévolat, à faire partie de comités, d'associations, etc. L'intérêt que manifestent les femmes pour les activités socio-éducatives est également plus élevé que l'intérêt mesuré chez les hommes.

²¹ Deborah Sugerman, *The relationships of Age to Motivation and Skill Development in Outdoor Adventure Programs for Older Adults*, Résumé, automne 2002.

TABLEAU 31

*Les activités socio-éducatives selon l'âge, le type de résidence, le sexe
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27*

| GROUPES D'ÂGE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|----------------|-------------------|---------------------|---------|
| 50-59 ans | 1,20 | 1,44 | 1,54 |
| 60-69 ans | 1,43 | 1,57 | 1,66 |
| 70-79 ans | 1,41 | 1,57 | 1,57 |
| 80 ans et plus | 1,44 | 1,77 | 1,53 |

| RÉSIDENCE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|------------------|-------------------|---------------------|---------|
| Seul à la maison | 1,34 | 1,59 | 1,63 |
| Famille-maison | 1,28 | 1,47 | 1,56 |
| Parent-ami | 1,31 | 1,50 | 1,54 |
| Résidence-foyer | 1,57 | 1,91 | 1,73 |

| SEXE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|--------|-------------------|---------------------|---------|
| Femmes | 1,40 | 1,63 | 1,72 |
| Hommes | 1,18 | 1,35 | 1,37 |

Source:
FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, p. 129 et 131.

2.2.2.3 Les activités scientifiques et mécaniques

Les activités scientifiques et mécaniques sont celles qui exigent une certaine connaissance et une dextérité manuelle comme faire de la menuiserie, du bricolage, etc.

Ce sont les hommes appartenant au groupe d'âge des 60 à 69 ans qui pratiquent le plus d'activités scientifiques et mécaniques. Les hommes ont davantage d'intérêt pour les activités scientifiques et mécaniques que les femmes. Ce sont les personnes habitant à la campagne qui pratiquent le plus d'activités scientifiques et mécaniques, et celles qui demeurent en famille, à la maison (par opposition à une personne seule, à la maison).

TABLEAU 32

Les activités scientifiques et mécaniques selon l'âge, le sexe, le lieu et le type de résidence

Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27

| GROUPES D'ÂGE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|----------------|-------------------|---------------------|---------|
| 50-59 ans | 0,89 | 1,12 | 1,25 |
| 60-69 ans | 0,96 | 1,17 | 1,22 |
| 70-79 ans | 0,90 | 1,16 | 1,10 |
| 80 ans et plus | 0,72 | 1,06 | 0,86 |

| SEXE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|--------|-------------------|---------------------|---------|
| Femmes | 0,81 | 1,03 | 1,14 |
| Hommes | 1,04 | 1,29 | 1,30 |

| RÉSIDENCE (LIEU) | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|------------------|-------------------|---------------------|---------|
| Ville | 0,90 | 1,15 | 1,17 |
| Banlieue | 0,91 | 1,13 | 1,22 |
| Village | 0,89 | 1,11 | 1,16 |
| Campagne | 0,98 | 1,21 | 1,32 |

| RÉSIDENCE (TYPE) | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|------------------|-------------------|---------------------|---------|
| Seul à la maison | 0,90 | 1,17 | 1,22 |
| Famille-maison | 0,92 | 1,14 | 1,22 |
| Parent-ami | 0,81 | 1,13 | 1,11 |
| Résidence-foyer | 0,66 | 1,10 | 0,89 |

Source:
FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, p. 133 et 135.

2.2.2.4 Les activités culturelles

Les activités culturelles sont celles qui sont pratiquées lors de sorties, d'activités littéraires et créatives telles qu'écrire, aller au théâtre, au cinéma, au restaurant, assister à des spectacles ou à des concerts, faire des activités artistiques comme la photographie, la sculpture, la peinture, etc.

Les personnes de 60 à 69 ans ont davantage d'intérêt et pratiquent plus d'activités culturelles que les personnes âgées de 80 ans et plus, puisque l'intérêt et la pratique diminuent avec l'âge. Les femmes voudraient faire davantage d'activités culturelles. Tout comme pour les activités socio-éducatives, les femmes démontrent plus d'intérêt que les hommes à participer à des activités culturelles.

Les personnes âgées demeurant dans les villes ou dans les banlieues ont un niveau de pratique actuelle et des intérêts supérieurs à celles demeurant dans les villages et à la campagne. Toutefois, l'écart entre l'intérêt et la pratique actuelle est plus accentué chez les personnes âgées demeurant en banlieue et à la campagne. Cet écart est également très élevé chez les aînés résidant chez un parent ou un ami, et chez ceux qui habitent seuls à la maison.

L'appartenance à au moins une association influence la pratique et l'intérêt liés aux activités culturelles. Mais l'écart le plus important entre l'intérêt et la pratique d'activités culturelles est le fait des aînés qui ne sont membres d'aucune association.

TABLEAU 33

*Les activités culturelles selon l'âge, le sexe, la résidence et la vie associative
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27*

| GROUPES D'ÂGE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|----------------|-------------------|---------------------|---------|
| 50-59 ans | 0,98 | 1,20 | 1,50 |
| 60-69 ans | 1,08 | 1,27 | 1,42 |
| 70-79 ans | 1,00 | 1,30 | 1,26 |
| 80 ans et plus | 0,81 | 1,36 | 0,98 |

| SEXE | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|--------|-------------------|---------------------|---------|
| Femmes | 1,03 | 1,35 | 1,53 |
| Hommes | 0,95 | 1,11 | 1,27 |

| RÉSIDENCE (LIEU) | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|------------------|-------------------|---------------------|---------|
| Ville | 1,03 | 1,30 | 1,42 |
| Banlieue | 1,05 | 1,23 | 1,51 |
| Village | 0,92 | 1,20 | 1,30 |
| Campagne | 0,88 | 1,19 | 1,33 |

| MEMBRE ASSOCIATION | PRATIQUE ACTUELLE | PRATIQUE ANTÉRIEURE | INTÉRÊT |
|---------------------|-------------------|---------------------|---------|
| Non membre | 0,94 | 1,16 | 1,38 |
| 1 association | 1,06 | 1,32 | 1,44 |
| 2 associations et + | 1,17 | 1,49 | 1,56 |

Source :

FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, p. 137- 139.

2.2.3 Le loisir supervisé

Les personnes âgées ont maintes fois exprimé leur désir d'habiter leur demeure le plus longtemps possible. Il en est de même pour les activités de loisir où les différents sondages et études effectués sur ce thème auprès des personnes âgées confirment leur intention de demeurer autonomes le plus longtemps possible en matière de pratique du loisir. Le loisir supervisé est davantage prisé par les personnes âgées de 70 ans et plus.

Dans la pratique du loisir supervisé, la qualité de l'animation est aussi importante que les équipements et elle repose grandement sur les bénévoles. Ces bénévoles requièrent de l'encadrement et surtout, des outils de formation, que ce soit dans l'organisation d'activités de divertissement à l'intérieur ou à l'extérieur, de voyages en groupe ou dans l'apprentissage des rudiments de l'Internet.

Il en va de même pour le loisir. Selon Kino-Québec, environ 40 % des personnes âgées de 65 ans ou plus font suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bienfaits appréciables pour leur santé. Cette tendance pourrait augmenter avec la cohorte des baby-boomers qui seront les personnes âgées de demain.

Créé à l'instigation de Kino-Québec, avec la collaboration de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) et du Mouvement des Aînés du Québec, le programme *Vactive* propose des exercices physiques pour personnes âgées. Ces activités sont animées par une ou un bénévole formé par Kino-Québec. Ces activités ont habituellement lieu dans un local prêté par le club local de l'Âge d'Or ou par la municipalité.

Des clubs de marcheurs ont vu le jour dans plusieurs municipalités du Québec. On compte plus de 350 groupes au Québec. Il s'agit de réunir des marcheurs et d'effectuer une ou plusieurs sorties de marche chaque semaine. Certains groupes de marche organisent des activités dans les centres commerciaux. Cette initiative permet aux personnes âgées de 50 ans ou plus de marcher en toute sécurité, avant l'heure d'ouverture des commerces, sans avoir à subir le froid, la neige et la glace.

2.2.4 Le bénévolat

En matière de loisir municipal, tous s'entendent pour admettre que la contribution des bénévoles est essentielle à son bon fonctionnement. Dans un sondage effectué en 2001 par le Conseil québécois du loisir et portant sur les habitudes et les perceptions des Québécoises et des Québécois à l'égard du bénévolat dans le domaine du loisir, la presque totalité des personnes répondant à ce sondage, soit 93,1 %, sont d'accord pour affirmer que, dans la pratique du loisir, la qualité de l'animation des activités est aussi importante que les équipements de loisir utilisés. Et dans la majorité des municipalités, une part importante de l'animation des activités est une tâche confiée aux bénévoles. Le bénévolat est également un jalon important de l'accès aux loisirs pour les personnes à la retraite ou plus âgées.

Le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières a effectué une recherche sur le bénévolat en loisir auprès des bénévoles et des professionnels. Cette étude, produite en 2000, a permis d'estimer à 500 000 le nombre de bénévoles en loisir au Québec, et ces bénévoles y consacrent 80 millions d'heures par année. En fixant le salaire horaire moyen de ces bénévoles à 13,27\$, le coût de remplacement de ces bénévoles par des professionnels en loisir serait de 1,06 milliard de dollars et nécessiterait 44 000 postes à temps plein. Selon les données de Statistique Canada, la cohorte des baby-boomers constitue la majorité de l'imposant bassin de bénévoles au Canada, puisque 44 % du bénévolat est assuré par les personnes âgées de 35 à 54 ans. Effectivement, les cohortes des 35 à 44 ans et des 45 à 54 ans affichent la plus grande proportion de bénévoles, soit 30 % chacun, suivies de près par les 15 à 24 ans et les 55 à 64 ans.

TABLEAU 34

Les bénévoles au Canada selon l'âge, 1997 et 2000

| ÂGE | PROPORTION DE BÉNÉVOLES (en %) | | MOYENNE D'HEURES OFFERTES | |
|----------------|-----------------------------------|------|------------------------------|------|
| | 1997 | 2000 | 1997 | 2000 |
| 15 à 24 ans | 33 | 29 | 125 | 130 |
| 25 à 34 ans | 28 | 24 | 133 | 131 |
| 35 à 44 ans | 37 | 30 | 142 | 153 |
| 45 à 54 ans | 35 | 30 | 157 | 158 |
| 55 à 64 ans | 30 | 28 | 160 | 181 |
| 65 ans ou plus | 23 | 18 | 202 | 269 |

Source:
Statistique Canada, *Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*,
Points saillants, p. 39.

Les études en cours tentent de valider l'hypothèse selon laquelle la cohorte des personnes âgées de 35 à 54 ans continuera d'assumer son implication bénévole lorsqu'elle aura atteint l'âge de la retraite. Les avis sont partagés. Les différentes recherches sur le bénévolat ont permis d'établir un lien entre la formation scolaire des citoyens et leur implication sociale par le bénévolat. En effet, Statistique Canada confirme que la proportion de bénévoles est plus importante chez les titulaires de diplômes postsecondaires et universitaires.

TABLEAU 35

Les bénévoles au Canada selon la scolarité, 1997 et 2000

| SCOLARITÉ | PROPORTION DE BÉNÉVOLES (en %) | | MOYENNE D'HEURES OFFERTES | |
|---|-----------------------------------|------|------------------------------|------|
| | 1997 | 2000 | 1997 | 2000 |
| Moins qu'un diplôme d'études secondaires | 21 | 19 | 126 | 154 |
| Diplôme d'études secondaires | 29 | 23 | 159 | 150 |
| Études postsecondaires partielles | 36 | 33 | 153 | 173 |
| Diplôme ou certificat d'études postsecondaires | 34 | 28 | 149 | 165 |
| Diplôme universitaire | 48 | 39 | 159 | 166 |

Source:
Statistique Canada, *Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*,
Points saillants, p. 39.

Par conséquent, puisque les baby-boomers sont une génération plus scolarisée que les générations qui les ont précédés, certains présument que la participation au bénévolat ira en augmentant. Or, les deux tableaux précédents indiquent que la proportion de bénévoles a diminué de 1997 à 2000. De plus, la diminution de la proportion de bénévoles de 1997 à 2000 se conjugue à l'augmentation du nombre moyen d'heures offertes au bénévolat par les bénévoles canadiens, ce qui contribue à l'essoufflement des bénévoles.

L'étude menée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire confirme cet essoufflement et également la diminution de l'engagement de la part des bénévoles. Il y a de plus en plus de disproportion entre les exigences et les moyens mis à la disposition des bénévoles, et il en résulte une difficulté à recruter. Dans une rencontre organisée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire et où ont été entendus les bénévoles en loisir, ces derniers ont déclaré: «[...] avoir besoin de la complicité des services publics pour endiguer la pression croissante et envahissante des usagers des services de loisir, sport, art et vie communautaire dont les exigences envers les bénévoles sont parfois exagérées²²».

L'Association québécoise du loisir municipal confirme que l'essoufflement des bénévoles est une préoccupation importante des municipalités depuis plusieurs années, et ce, particulièrement en milieu rural. Le bénévole, tout en étant considéré et reconnu comme une pierre angulaire dans l'organisation du loisir au Québec, ne peut malheureusement assumer toutes les responsabilités qui s'y rattachent.

Outre la charge de plus en plus lourde confiée aux bénévoles, d'autres facteurs peuvent influencer la volonté des futures personnes âgées d'agir ou ne pas agir en bénévolat: la prise en charge de parents vieillissants, la nécessité d'un travail à temps partiel pour combler les besoins de socialisation ou pour suppléer au revenu, la préférence vers des activités de loisir répondant à leur besoin de se récréer, de se détendre ou de s'informer. La probabilité de mener une vie aussi chargée à la retraite qu'au moment de la vie active au travail pourrait nuire au développement du nécessaire bénévolat en loisir. En effet, le manque de temps est le motif le plus fréquemment invoqué par les personnes qui restreignent leur disponibilité au bénévolat ou qui ne font pas de bénévolat.

²² Laboratoire en loisir et vie communautaire. Recherche sur le bénévolat en loisir auprès des bénévoles et des professionnels, Version PowerPoint, novembre 2002.

TABLEAU 36

Les obstacles au bénévolat chez les bénévoles canadiens, 1997 et 2000

| OBSTACLES | 1997 | 2000 |
|--|------|------|
| Manque de temps | 75 % | 76 % |
| Refus de l'engagement à longueur d'année | 35 % | 34 % |
| Contribution déjà effectuée | 30 % | 29 % |
| Don en argent plutôt qu'en temps | 19 % | 24 % |

Source:
Statistique Canada, *Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*,
Points saillants, p. 50.

Le manque de temps est invoqué par 76 % des bénévoles lorsqu'il leur est demandé d'effectuer davantage d'heures de bénévolat. On constate également une croissance importante du nombre de bénévoles qui préfèrent désormais offrir un don en argent plutôt qu'en temps afin d'augmenter leur contribution bénévole.

TABLEAU 37

Les obstacles au bénévolat chez les non-bénévoles canadiens, 1997 et 2000

| OBSTACLES | 1997 | 2000 |
|--|------|------|
| Manque de temps | 69 % | 69 % |
| Refus de l'engagement à longueur d'année | 50 % | 46 % |
| Contribution déjà effectuée | 33 % | 38 % |
| Don en argent plutôt qu'en temps | 23 % | 22 % |

Source
Statistique Canada, *Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*,
Points saillants, p. 50.

Chez les non-bénévoles, 69 % des répondants mentionnent le manque de temps pour justifier leur refus de faire du bénévolat. Les chiffres de 1997 et 2000 indiquent que le refus de l'engagement à longueur d'année et les dons en argent plutôt qu'en temps sont invoqués moins souvent; toutefois, la contribution déjà effectuée est un motif plus fréquent en 2000.

SOURCES INTERNET :

http://www.kino-quebec.qc.ca/publicat/fs_pub.htm

<http://www.santepub-mtl.qc.ca/kino/aines/pdf/portraitressources.pdf>

<http://www.routeverte.com/fr/projet/RetEconRV2003.pdf>

http://www.velo.qc.ca/velo_quebec/Documents/etat_velo/Etat-velo-2000.pdf

<http://www.puq.quebec.ca/revue/L-250205.html>

<http://www.sls.gouv.qc.ca/sls/pdf/loisir/etude/ResultatsBenevolat.ppt>

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-542-XIF/71-542-XIF00001.pdf>

<http://www.sls.gouv.qc.ca/sls/pdf/loisir/etude/LaboLoisir2002-01.pdf>

2.3 La sécurité publique

La sécurité physique de la personne âgée, assurée par l'éclairage le soir, le bon entretien des équipements et des infrastructures municipaux, les feux piétonniers qui tiennent compte de sa vitesse de déambulation, fait partie des thèmes qui seront traités dans les chapitres suivants.

La sécurité publique, telle qu'entendue dans le présent chapitre, concerne les mesures qui assurent le bien-être émotif de la personne âgée, son sentiment d'être en sécurité. Les questions relatives à la violence physique ou psychologique, aux abus financiers et à la négligence, qui sont des questions qui interpellent particulièrement les aînés, y sont traitées. Dans un document établissant une campagne de prévention à l'intention des aînés et intitulé *Viellir en liberté, en toute sûreté*, la Sûreté du Québec indique que, chez les aînés, la peur du crime occupe le deuxième rang des manifestations du sentiment de peur, après celui de voir leur état de santé se détériorer.

De façon générale, les personnes âgées voient en la police la principale structure apte à garantir le maintien des valeurs et des normes fondamentales de la société. La présence policière leur est donc de nature rassurante. En vieillissant, les personnes âgées deviennent effectivement plus vulnérables à la criminalité, et l'acte criminel qui les insécurise le plus est l'agression physique. L'information dévoilée par la Sûreté du Québec indique que la criminalité à l'endroit des personnes âgées est, à environ 90 %, composée de crimes contre les biens : cambriolage, vol, fraude, vandalisme.

C'est pourquoi certains programmes ont été mis sur pied afin de renforcer le sentiment de sécurité des personnes âgées. Les programmes les plus fréquents ou connus sont décrits brièvement ici. Malgré ces programmes, il demeure que la présence policière, notamment la police de quartier de type communautaire, est une source de sécurisation importante pour les personnes âgées.

Le guide des bonnes pratiques municipales dans les résidences privées pour personnes âgées, produit par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en 2003, suggère des éléments à inclure dans une réglementation municipale afin d'accroître la sécurité des aînés.

Le volet Sécurité publique mériterait une analyse plus poussée pour les plus grandes agglomérations. En effet, la problématique de l'isolement des personnes âgées en banlieue et la sécurité recherchée dans les milieux plus denses sont des sujets de recherche qui demeurent à explorer.

2.3.1 Les programmes de surveillance

Vieillir en liberté en toute sûreté

Ce programme, mis en place par la Sûreté du Québec, s'adresse à toutes les personnes âgées du Québec et vise à prévenir les crimes et les situations à risques. Il est présenté sous forme d'une boîte à outils contenant une vidéo-cassette, deux guides permettant aux animateurs de mieux comprendre les différentes problématiques et les moyens d'y faire face ainsi que des fiches conseils destinées aux aînés. Le contenu porte sur toutes les grandes problématiques de sécurité touchant les aînés, la prévention de mauvais traitements, des blessures, le soutien aux aînés vulnérables en situation de crise, la bonne utilisation des médicaments. Les différents outils ont été développés surtout à l'intention des policiers et de divers partenaires susceptibles d'organiser et d'animer des séances d'information, plus particulièrement les aînés eux-mêmes et les organismes qui les représentent.

Bon voisin Bon œil

Ce programme n'est pas spécifiquement destiné à la clientèle âgée, mais il contribue au maintien de leur sentiment de sécurité. Il s'agit d'un programme de protection du voisinage qui vise à informer et à responsabiliser les citoyens en ce qui a trait à la prévention du vol par effraction. Il offre aux résidents d'un quartier une gamme d'outils de promotion et d'information pour combattre le vol par effraction, en collaboration avec leur service de police. Le but du programme est d'amener les citoyens à participer à leur propre protection, en créant par exemple des comités de voisins ou encore en burinant les objets se trouvant dans leur résidence. Le programme s'adresse aux citoyens d'un quartier, aux membres des clubs sociaux, aux employés des services publics et aux policiers locaux.

Programme PAIR

Le programme PAIR, pour Programme d'Assistance Individuelle aux personnes Retraitées, se résume en l'implantation d'un système informatisé constitué d'un ordinateur, d'un haut-parleur, d'un téléphone et d'une imprimante. L'ordinateur contient une base de données dans laquelle sont inclus les noms, numéros de téléphone ainsi qu'une foule de renseignements pertinents et confidentiels sur les personnes âgées inscrites à ce programme. L'ordinateur est opéré par des bénévoles du milieu.

Le fonctionnement du programme est simple. Un service d'appels communique avec la personne âgée inscrite au programme de façon quotidienne et à l'heure convenue. Un message enregistré se fait entendre auprès de la personne âgée qui décroche le téléphone. Le fait de répondre au téléphone indique que tout va bien. S'il n'y a pas de réponse à l'appel, l'ordinateur tente deux autres appels et après la troisième tentative, s'il n'y a toujours pas de réponse, une personne désignée se rend au domicile de la personne âgée pour effectuer une vérification.

2.3.2 La police communautaire

En décembre 2000, le ministère de la Sécurité publique a dévoilé sa politique ministérielle intitulée *Vers une police plus communautaire*. L'objectif de cette politique est de favoriser l'implantation du concept de police communautaire à l'ensemble du Québec, par l'entremise de la Sûreté du Québec et des 48 services municipaux de police toujours existants.

Les quatre principes à la base du concept de police communautaire sont : le rapprochement avec les citoyens, le partenariat avec d'autres institutions, l'approche de résolutions de problèmes et le renforcement des mesures préventives. Au Québec, le concept de police communautaire est en émergence partout, mais à des degrés différents. L'approche de résolutions de problèmes est le principe de police communautaire le plus facilement intégré à la gestion courante des services de police, notamment municipaux, et ce faisant, le ministère de la Sécurité publique contribue à ce que le mouvement d'implantation se poursuive.

Évidemment, la réussite de ce genre de projet est tributaire de la volonté du milieu à y participer. Sur la base d'ententes avec des MRC, la Sûreté du Québec assure des services de police locale dans plusieurs villes et villages du Québec. Pour ce faire, elle cherche à se rapprocher de la population afin de développer et de maintenir un milieu de vie sûr et paisible. Sur la base d'une approche communautaire, la Sûreté du Québec a adopté le modèle de *police de proximité*, déjà expérimenté par la majorité des services de police municipaux.

La Sûreté du Québec et les services de police municipaux ont établi un processus permanent de consultation afin d'harmoniser les interventions avec les ressources locales, principalement avec les organismes communautaires, les services sociaux et les autres services municipaux. Chaque poste de police est ainsi devenu le pivot des interventions menées pour assurer la sécurité des personnes, la sécurité dans les résidences, les chalets, les lieux publics et les commerces.

Dans les municipalités toujours desservies par un service de police municipal, la mise sur pied d'un service de police communautaire est souvent privilégiée ou fait partie des priorités du conseil municipal, en accord avec les orientations du ministère de la Sécurité publique. Cette police communautaire dispose d'un local muni d'un téléphone directement relié au poste de police, d'un bureau et des formulaires et effets nécessaires au travail du policier.

SOURCES INTERNET :

<http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/prevention/socio1.html#vieillir>

<http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/prevention/socio2.html#voisin>

<http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/prevention/aines.html>

http://www.ymcamontreal.qc.ca/PDF/PSC/pair_f.pdf

http://www.msp.gouv.qc.ca/police/orgapoli/policomm/politique/politique_police_communautaire.pdf

<http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/organisation/proximite.html>

2.4 *L'aménagement des lieux publics*

L'aménagement du territoire, dans son sens large, a été traité dans un document produit par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, intitulé *La réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire*. Au-delà de la préoccupation environnementale, ce guide expose comment certaines stratégies d'aménagement contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens et citoyennes. En complément d'information, les prochaines pages traitent de l'aménagement des lieux publics municipaux.

2.4.1 *La sécurité dans l'aménagement des infrastructures municipales*

Chez les personnes âgées, le sentiment de sécurité est souvent cité comme la composante la plus importante de leur qualité de vie. Les infrastructures municipales qui sont utilisées ou fréquentées par les personnes âgées, soit les rues et ruelles, les parcs, les places publiques, les centres communautaires et culturels, sont des lieux publics qui peuvent contribuer à maintenir le sentiment de sécurité des aînés.

En 1999, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a publié un guide à l'usage du milieu local, intitulé *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics*. Ce guide a été conçu de manière à attirer l'attention des municipalités sur la sécurité des personnes davantage vulnérables dans les lieux publics, soit les personnes âgées, les enfants, et les femmes. Sans vouloir reprendre ici l'ensemble de ce guide, disons qu'il présente toutefois des constats qui demeurent d'actualité et qui sont, encore aujourd'hui, évoqués par les personnes âgées soucieuses de leur sécurité.

L'éclairage des rues, ruelles, parcs et places publiques

L'éclairage des rues, ruelles, parcs et places publiques est une revendication constante des personnes âgées. Au cours d'un colloque sur les aînés tenu à Québec en septembre 2003, des participantes confirmaient que les activités de loisir organisées par leur organisme à l'intention des personnes âgées devaient figurer sur une grille horaire de jour. Après quelques essais, l'organisme avait constaté que les activités de soir, ou de fin d'après-midi en saison hivernale, n'attiraient pas la clientèle aînée en raison du manque d'éclairage du quartier où est situé le centre communautaire qui dispense les activités de loisir.

Les personnes âgées attribuent une grande part de leur sécurité à l'éclairage. Des rues et lieux publics bien éclairés permettent la visibilité des aînés, donc diminuent les risques d'agression. De plus, un bon éclairage contribue à améliorer la localisation des repères, ce qui sécurise davantage les personnes âgées.

L'éclairage des rues et ruelles doit être planifié de façon à répondre aux besoins de tous les utilisateurs : il doit permettre d'accroître la sécurité des piétons et usagers, mais également il doit être d'une intensité qui ne nuise pas à la sécurité des autres utilisateurs des lieux. Un bon dosage est donc de mise.

Les parcours confinés

Malgré un éclairage adéquat, certains itinéraires comportent des pièges qui insécurisent les personnes âgées, comme toute autre personne vulnérable empruntant un parcours où se trouvent passerelles, tunnels, escaliers, portes cochères, entrées de garage, etc. Les responsables de l'aménagement dans les municipalités doivent donc porter une attention particulière afin d'éviter, autant que possible, le confinement des parcours.

La signalisation

Les repères visuels sont des indicateurs qui contribuent au sentiment de sécurité des personnes âgées. Celles-ci souhaitent être rassurées quant à la justesse du parcours emprunté pour se rendre à destination, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un nouveau parcours. De façon générale, la signalisation est surtout conçue pour les automobilistes, mais elle est aussi nécessaire pour les piétons : indication claire des noms de rues ou de parcs, des numéros civiques des bâtiments, identification adéquate des édifices publics, localisation des arrêts et abribus de transport en commun; ce sont tout autant de repères qui méritent d'être mis en valeur par une signalétique lisible et efficace.

2.4.2 L'entretien des infrastructures municipales

La sécurité physique de la personne âgée passe par le bon entretien des équipements et des infrastructures municipales. Sous nos latitudes, l'entretien des infrastructures municipales se réfère tout autant à la réparation des bris d'équipements qu'à l'entretien dû à la rigueur du climat.

Les rapports financiers 2000 et 2001 compilés par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir indiquent que les dépenses d'investissement en infrastructures engagées par les municipalités québécoises ont augmenté de près de 20 % de 2000 à 2001. Ces dépenses sont passées de 998 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars pour l'ensemble des municipalités, ce qui représente une dépense par personne de 164,67 \$ en 2001, comparativement à 136,58 \$ en 2000.

TABLEAU 38

Les dépenses d'investissement en infrastructures – 2000 et 2001

| INFRASTRUCTURE | INVESTISSEMENT 2001 | | INVESTISSEMENT 2000 | | % ÉCART \$ 2001 / \$ 2000 |
|--|---------------------|--------------|---------------------|--------------|------------------------------|
| | En milliers \$ | % | En milliers \$ | % | |
| Usines et bassins d'épuration | 40 796,9 | 3,4 | 46 243,9 | 4,6 | -11,8 |
| Conduite d'égout | 209 931,7 | 17,4 | 169 848,7 | 17,0 | 23,6 |
| Conduite d'aqueduc | 127 047,9 | 10,6 | 97 497,7 | 9,8 | 30,3 |
| Usines de traitement de l'eau potable | 29 138,9 | 2,4 | 32 847,3 | 3,3 | -11,3 |
| Parcs et terrains de jeux | 144 626,7 | 12,0 | 73 103,6 | 7,3 | 97,8 |
| Sites d'enfouissement et incinérateurs | 8 542,5 | 0,7 | 10 721,3 | 1,1 | -20,3 |
| Chemins, rues, routes et trottoirs | 507 163,4 | 42,1 | 438 461,1 | 43,9 | 15,7 |
| Ponts, tunnels et viaducs | 39 748,2 | 3,3 | 32 744,6 | 3,3 | 21,4 |
| Terrains de stationnement | 3 693,5 | 0,3 | 2 866,8 | 0,3 | 28,8 |
| Système d'éclairage de rues | 25 042,2 | 2,1 | 22 092,6 | 2,2 | 13,3 |
| Autres infrastructures | 67 627,7 | 5,6 | 71 994,9 | 7,2 | -6,1 |
| TOTAL | 1 203 359,7 | 100,0 | 998 422,6 | 100,0 | 20,5 |

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Données financières accessibles sur le site Internet

Les dépenses d'investissement en infrastructures, qui ont subi une baisse de 2000 à 2001, sont liées au traitement de l'eau potable, des eaux usées et des déchets. Durant la même période, les investissements en parcs et terrains de jeux ont presque doublé. Les dépenses d'investissement pour les chemins, rues, routes et trottoirs mobilisent toujours environ 40 % du total des investissements, mais en augmentant toutefois de plus de 15 % de 2000 à 2001.

Compte tenu de l'âge des infrastructures municipales au Québec, il est probable que les dépenses d'investissement en infrastructures seront des investissements de construction-remplacement et des investissements de réfection. Ces types d'interventions méritent d'être effectués en tenant compte de certains paramètres qui sont souvent évoqués par les personnes âgées comme des éléments contribuant à l'amélioration de leur sécurité. Il s'agit, entre autres, du remplacement des équipements brisés ou abîmés, de l'entretien des rues et trottoirs selon les exigences de la saison, et de la cohabitation des équipements selon l'usage.

Les équipements brisés ou abîmés

Le bris d'infrastructures municipales peut devenir source de danger pour la personne âgée qui circule à proximité de cet équipement. Un trottoir fissuré, un nid-de-poule, un banc de parc bancal, une balançoire cassée, des morceaux d'équipement qui constituent des arêtes acérées sont des sources de blessure pour lesquelles il est souhaitable que la municipalité exerce une extrême vigilance. Ainsi, en faisant preuve d'attention afin de ne pas exposer sa population, notamment la population âgée, à une quelconque forme de danger, la municipalité diminue les risques d'être tenue responsable de blessures ou autres dommages pouvant lui être infligés.

L'entretien des rues et trottoirs selon la saison

Pour les responsables municipaux d'entretien de la voirie, chaque saison amène ses problèmes particuliers, et plusieurs clientèles expriment leurs besoins ou imposent leurs exigences : le réseau de la santé pour un accès rapide et efficace aux établissements de soins, le réseau scolaire pour le transport sécuritaire des élèves, les associations de gens d'affaires pour l'accès aux places d'affaires, les associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite et de personnes âgées pour la facilité et la sécurité de leurs déplacements.

En hiver, l'accumulation de neige sur les rues et trottoirs constitue une menace pour la sécurité des personnes âgées. Craignant les chutes et les risques de blessures, plusieurs aînés réduisent le plus possible leurs déplacements l'hiver et préfèrent demeurer dans leur logis en attendant que les rues et trottoirs soient adéquatement déneigés. Circuler dans les parcours dénivelés demeure également un exercice fastidieux pour les personnes âgées et l'ajout de mains courantes le long des trottoirs en pente contribue à leur confort.

Toujours en hiver, des alternances de froid et de redoux transforment parfois les rues et trottoirs en mares d'eau qui deviennent ensuite des mares de glace. Ces conditions climatiques particulières imposent des interventions d'entretien routier dont les résultats ne sont pas toujours immédiats, et les personnes âgées se sentent alors en situation de vulnérabilité.

Au printemps et à l'automne, la fonte rapide des neiges ou les pluies abondantes génèrent un volume d'eau important sur le réseau routier. Déambuler sur le trottoir ou en bordure de la route sans se faire éclabousser par les voitures qui y circulent peut devenir tout un défi pour tous les piétons, personnes âgées ou autres.

Les stratégies d'entretien du réseau de voirie qui sont adoptées par les municipalités doivent donc tenir compte de toutes les clientèles, ce qui impose des choix et des priorités. Les besoins de la clientèle aînée méritent d'être pris en considération dès la conception des projets de voirie, que ce soit pour des investissements de construction, remplacement ou réfection des infrastructures.

La cohabitation des équipements selon l'usage

Les infrastructures routières s'adressent simultanément à plusieurs utilisateurs et sont parfois conçues et construites selon des normes d'aménagement qui ne favorisent pas les personnes âgées. Ainsi, les trottoirs avec surbaissement à chaque entrée charretière deviennent des parcours peu praticables pour les personnes âgées, les rendant vulnérables aux pertes d'équilibre et aux chutes.

La construction de pistes pour cyclistes ou patineurs à roues alignées à proximité des trottoirs peut également devenir source d'insécurité pour les personnes âgées. Elles font mention, entre autres, du manque de respect de leur espace, de la vitesse à laquelle circulent les cyclistes ou patineurs et de leur difficulté à traverser rues et trottoirs en sécurité, puisque ces utilisateurs s'ajoutent aux automobilistes et autres véhicules qui circulent dans la rue.

Les équipements collectifs de la municipalité se trouvent souvent dans les parcs et lieux publics. Parmi ces équipements, certains sont destinés à la détente, aux jeux pour enfants ou jeunes poupons, aux activités privilégiées par les adolescents, etc. Il importe de localiser ces équipements en fonction des besoins de chaque catégorie d'utilisateurs, et ce, en mettant l'accent sur les conditions facilitant la cohabitation des usages et la préservation de relations intergénérationnelles harmonieuses. Ainsi, la mise en place d'aménagements répondant simultanément aux besoins de détente et de calme recherchés par les personnes âgées et aux besoins exprimés par les autres utilisateurs des parcs et lieux publics peut contribuer à faire de ces endroits des lieux sécuritaires et agréables pour tous.

2.4.3 L'aménagement et la socialisation

Il peut devenir difficile, pour les municipalités, de concilier les priorités exprimées par chaque clientèle, mais les personnes âgées seront de plus en plus nombreuses au cours des prochaines années et les investissements actuels et prévus dans le futur doivent tenir compte de cette réalité. Les personnes âgées, particulièrement les femmes âgées, expriment un besoin de socialisation qui est notamment comblé par les rencontres effectuées dans les lieux publics. Une façon de briser l'isolement des personnes âgées est de concevoir des aménagements qui sont propices aux rencontres. Favoriser la mixité des usages et créer des milieux plurifonctionnels contribuent à engendrer des espaces conviviaux et à échelle humaine.

L'état des équipements, du mobilier urbain, l'entretien des lieux en toute saison, la signalisation directionnelle et la signalisation des issues contribuent à favoriser la fréquentation des lieux publics, en les rendant sécuritaires et en confirmant le sentiment de sécurité de tous ses utilisateurs.

SOURCES INTERNET :

http://www.mamm.gouv.qc.ca/publications/revu_muni/1999_08/28a.pdf

2.5 *Le transport*

Le vieillissement de la population risque de provoquer des changements profonds dans les schémas de transport au cours des années à venir. Les besoins de transport de la prochaine génération des aînés seront multiples, et les planificateurs en infrastructures et réseaux de transport doivent dès à présent tenir compte de cette réalité. Les personnes âgées de demain ne présenteront pas les mêmes caractéristiques que les aînés d'aujourd'hui. Les futures cohortes de personnes âgées auront des revenus et un niveau d'instruction plus élevés, et la plupart vivront en dehors des grands centres urbains. Habituees d'effectuer de longues distances, les personnes âgées seront pour la plupart motorisées et leur qualité de vie sera sans doute associée à l'autonomie que procurent les déplacements par voiture, avec tout ce que cela comporte comme choix sociaux et impacts sur l'environnement. Il est possible qu'elles mèneront une vie dynamique et que les transports joueront un rôle important dans leur quotidien.

Une étude européenne menée par l'Union des Transports publics de France et intitulée *Les seniors et les entreprises de transports collectifs* révèle qu'on peut facilement prédire que l'usage de la voiture augmentera fortement sur le territoire français, avec une parité entre hommes et femmes à l'horizon de 2015. Comme les personnes âgées non motorisées seront de moins en moins nombreuses, l'émancipation féminine se traduira par des besoins de mobilité larges et variés.

La possession du permis de conduire par les femmes âgées sera plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. En effet, l'actuelle génération des aînées est peu portée à vouloir obtenir un permis de conduire et elle se retrouve ainsi souvent en situation d'isolement social lorsque le conjoint meurt. Cette situation est appelée à changer. Le confort et la liberté qu'offre l'automobile sont maintenant accessibles aux femmes et seront déterminants dans les schémas de transport. Au Québec, les projections 2002-2015 indiquent une forte augmentation du nombre de femmes titulaires d'un permis de conduire. L'accroissement prévu sera de près de 90 % pour les groupes d'âge de 60 à 69 ans et de 70 à 79 ans. Cet accroissement dépassera 175 % pour les femmes de 80 ans et plus. Vers 2011, l'âge moyen des conductrices sera plus élevé que celui des hommes.

Certains auteurs considèrent qu'en matière de transport, les marchés seront différenciés par l'âge si l'on tient compte, notamment, des personnes du quatrième âge dont les besoins sont proches de ceux des personnes handicapées ou à mobilité réduite. D'autres auteurs (Ritter, Straight, Evans) considèrent que ce n'est pas tant l'âge dont il faut tenir compte pour mesurer l'impact du vieillissement de la population sur le transport, mais plutôt l'état de santé et les incapacités (Health and Disability Status ou HDS). Ainsi, nous pouvons observer qu'il existe et existera toujours des personnes âgées de 85 ans ou plus jouissant d'une excellente santé et n'ayant pas d'incapacités, ce qui les rend plus mobiles que d'autres personnes plus jeunes souffrant d'une santé précaire ou d'incapacités.

Dans les prochaines pages, les effets du vieillissement de la population sur le transport seront abordés sans différencier par sous-divisions le groupe d'âge des 65 ans et plus autrement qu'en termes de santé et d'incapacités, et particulièrement en matière de déplacements et de mobilité. La chaîne de transport sera également abordée en faisant ressortir les éléments suivants : le transport en commun et le transport adapté, et le réseau des rues et des routes. L'environnement piétonnier, qui est également une composante de la chaîne de transport, a déjà été évoqué dans la section traitant de l'aménagement des lieux publics et ne sera pas repris ici.

2.5.1 *Le déplacement et la mobilité*

Le déplacement et la mobilité sont intimement liés à la socialisation de la personne âgée. Il est important de pouvoir profiter d'activités sociales, comme se rendre chez des amis, au centre commercial, chez le médecin ou au centre des loisirs. Ces activités contribuent au bien-être de la personne âgée. Dans l'optique où les aînés affirment vouloir demeurer dans leur maison le plus longtemps possible, la mobilité constitue un facteur important d'autonomie pour eux. Dans une étude effectuée aux États-Unis et commentée à l'occasion de la Journée de la mobilité organisée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les consultations publiques

(CERTU), qui a eu lieu le 12 mars 2002, un sondage révèle que le motif de déplacement des aînés états-uniens est, à 45 %, pour effectuer des achats.

Les schémas de mobilité des personnes âgées d'aujourd'hui se modifieront rapidement. L'allongement de la vie professionnelle, prévisible dans plusieurs secteurs d'activité, aura un impact sur la mobilité des personnes âgées. Le déplacement quotidien ou pluri-hebdomadaire pour se rendre au travail sera le lot de plusieurs d'entre elles qui auront choisi de poursuivre leur carrière professionnelle au-delà de 65 ans, l'âge légal de la retraite. Aussi, une part importante des baby-boomers peut décider de concrétiser son rêve de retraite hâtive, bénéficiant ainsi d'un temps de retraite prolongé où l'exercice d'une foule d'activités diverses impose une mobilité accrue, parfois plus importante que durant la période de vie active au travail.

Pour les personnes âgées, la voiture est le mode de transport le plus sûr. Elle permet de se déplacer en toute sécurité, selon les besoins et le choix d'itinéraire qui apparaît le plus agréable. De plus, les zones d'habitat des personnes âgées favorisent la popularité du transport par voiture. La génération des baby-boomers qui habitent soit en milieu rural ou en milieu péri-urbain, soit dans des quartiers dont le design ne permet pas la desserte par transport en commun est indirectement « dépendante » du transport par voiture.

En plus de décliner selon le niveau de santé et les incapacités, la mobilité personnelle des personnes âgées est affectée par des considérations diverses : crainte des automobilistes au comportement agressif, crainte des agressions physiques lors d'une marche trop longue ou sans aire de repos en cours de parcours, crainte de la dépendance envers autrui que suppose le covoiturage, coût trop élevé du transport par taxi, et crainte du crime sur la personne dans le transport en commun. Certains de ces facteurs peuvent contribuer à augmenter encore davantage le nombre de voitures sur nos routes.

Les données statistiques du ministère des Transports du Québec vont dans le même sens. Au Québec, l'augmentation du taux de motorisation des titulaires de permis de conduire se confirme depuis 1995.

TABLEAU 39

Taux de motorisation des titulaires de permis de conduire au Québec – 1992-1998

| | NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE CONDUIRE (A) | NOMBRE DE VÉHICULES EN CIRCULATION (B) | TAUX DE MOTORISATION (B/A) |
|------------------------------|--|--|----------------------------|
| <i>Année</i> | | | <i>en %</i> |
| 1992 | 4 103 533 | 3 672 002 | 89,5 |
| 1993 | 4 150 878 | 3 705 902 | 89,3 |
| 1994 | 4 204 404 | 3 750 971 | 89,2 |
| 1995 | 4 263 180 | 3 781 003 | 88,7 |
| 1996 | 4 320 789 | 3 844 541 | 89,0 |
| 1997 | 4 359 409 | 3 903 363 | 89,5 |
| 1998 | 4 396 057 | 3 981 203 | 90,6 |
| Écart 1992-1998, en % | 7,1 % | 8,4 % | |

Source :

Ministère des Transports, *Les transports au Québec*, Recueil de données statistiques, octobre 2000, 31 p.

Il faut donc imaginer des solutions afin d'accroître le sentiment de sécurité des personnes âgées et veiller à sauvegarder leur mobilité en les assurant de pouvoir se déplacer à leur guise. Aussi essentiel que vivre dans leur maison le plus longtemps possible, conduire sa voiture est un déterminant d'autonomie très fort chez les automobilistes âgés, tant chez les hommes que chez les femmes. Il faut donc envisager des améliorations sur le plan de la signalisation routière, de l'identification des tronçons routiers et de la géométrie routière dans son ensemble. Mais il faut surtout envisager ces améliorations en répondant aux exigences du développement durable. Il faut également innover en déterminant les stratégies qui inciteront les personnes âgées à diminuer les préjugés négatifs qu'elles nourrissent à l'endroit des autres modes de transport et qui peuvent contribuer à maintenir leur mobilité le plus longtemps possible, dont le transport en commun.

2.5.2 Le transport en commun et le transport adapté

Le transport en commun

Aux États-Unis, 3 % des déplacements des personnes âgées sont effectués par le transport en commun. Ce constat tient au fait que les personnes âgées sont plus inquiètes que les autres utilisateurs du transport en commun. Leurs inquiétudes portent sur la facilité d'accès au véhicule, la localisation sécuritaire des arrêts et abribus, la fiabilité de l'horaire, la connaissance du trajet et sa proximité du point de départ ou d'arrivée et des points de correspondance, les tarifs en vigueur et la courtoisie des conducteurs ou conductrices et des autres passagers.

Au Québec, les statistiques de long terme sur la mobilité des personnes en transport en commun proviennent de l'Agence métropolitaine de transport et portent sur l'agglomération de Montréal. Ces statistiques confirment le recul du transport en commun au profit de la voiture. Les données du tableau suivant sont représentatives d'un jour ouvrable d'automne, à Montréal.

TABLEAU 40

Déplacements quotidiens selon le mode de transport, agglomération de Montréal

| MODES DE TRANSPORT | 1987 (en milliers) | 1998 (en milliers) | VARIATION 1987-1998 (en %) |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Automobile | 3 739 | 5 014 | 34,1 |
| Transport en commun | 1 296 | 1 133 | -12,6 |
| Autres motorisés | 336 | 361 | 7,4 |
| Total motorisés | 5 343 | 6 447 | 20,7 |

Source:
Ministère des Transports, *Les transports au Québec*, Recueil de données statistiques, octobre 2000, 31 p. Agence métropolitaine de transport.

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal suggère que : « [...] la meilleure façon d'augmenter l'utilisation des transports publics est d'en rendre l'accès agréable, facile et rapide pour l'utilisateur²³ ».

Or, les habitudes de transport des futurs aînés seront bien au-delà de considérations d'accessibilité, de facilité et de rapidité du transport en commun.

²³ Conseil régional de l'environnement de Montréal. Huit principes pour construire la ville du transport durable, juillet 2003, 51 pages.

La génération des baby-boomers exprimera des besoins de transport qui exigeront une adaptation importante des systèmes de transport actuels. Selon Anne Darche, vice-présidente de la planification stratégique chez Allard Johnson Communications, « le penchant des boomers pour ce qui est in, leur affection pour le confort et l'esthétique continueront de se succéder à un rythme fou. Les objets seront adaptés aux besoins des 65 ans ou plus tout en donnant l'impression de ne pas l'être. Ces changements seront présentés comme une évolution du design, pas comme une adaptation à la vieillesse²⁴. »

Dans ce même esprit, il est donc probable que les personnes âgées de demain expriment des besoins de services de transport en commun de haute qualité, où primeront des critères de contrôle, d'autonomie et de choix. L'approche du « prêt-à-porter » privilégié par les entreprises de transport en commun pourrait sérieusement être remise en question.

Selon certains auteurs, la clientèle âgée sera exigeante en ce qui concerne la fiabilité du service de transport en commun, spécifiquement en matière de respect des horaires. Par exemple, il est possible que le service de porte à porte devienne une exigence afin d'éviter à la personne âgée de circuler à pied entre l'abribus et sa résidence. Ainsi, différents types de services, à différents prix, seront à envisager afin de desservir une clientèle de plus en plus disparate pour ce qui est de ses besoins. Les services de transport public ont avantage, dès à présent, à envisager différentes options de déplacement sur mesure en harmonie avec les besoins de cette future clientèle.

Déjà, en Europe, des formules innovatrices sont mises à l'essai. C'est ainsi qu'est né Créabus, un concept de transport à la demande. Le fonctionnement est simple et efficace. Le client téléphone à une centrale de réservations et est aussitôt mis en relation avec un chargé de clientèle qui enregistre sa réservation. La réservation est ensuite transmise directement par relais radio et GPS au centre de gestion. Il ne reste plus au client qu'à se rendre à l'arrêt de bus le plus près, à l'heure demandée, pour être transporté jusqu'à sa destination finale. Selon les autorités municipales qui ont pris l'initiative de créer ce système, Créabus est une incitation au déplacement pour la clientèle des aînés souhaitant conserver une vie active et autonome.

Le transport adapté

Au Québec, des initiatives similaires (Taxibus, Minibus, etc.) sont en cours dans plusieurs municipalités. De même, 106 organismes de transport adapté sont présents dans 845 municipalités du Québec et offrent des services de transport aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Neuf de ces organismes sont exploités par des organismes publics de transport en commun, les 97 autres sont des services municipaux ou intermunicipaux.

TABLEAU 41

Évolution des services de transport adapté au Québec 1993-2001

| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Organismes | 93 | 96 | 97 | 99 | 100 | 102 | 104 | 104 | 106 |
| Municipalités desservies | 786 | 808 | 801 | 837 | 864 | 881 | 911 | 893 | 845 |
| Personnes admises | 39 731 | 42 003 | 43 504 | 43 605 | 47 959 | 50 033 | 52 963 | 55 836 | 59 609 |
| Passagers (en milliers) | 3 109,7 | 3 424,3 | 3 598,4 | 3 777,9 | 3 954,7 | 4 085,7 | 4 314,5 | 4 427,6 | 4 534,9 |
| Véhicules | 267 | 301 | 310 | 314 | 317 | 327 | 347 | 364 | 381 |

Source:
Ministère des Transports, *Répertoire statistique du transport adapté 2001, 2003*, 334 p.

²⁴ Collectif d'auteurs, « Le choc démographique, le Québec vieillit. Tout va changer », in Jobboom, octobre-novembre 2003, p. 16.

D'abord conçu, en 1979, pour les personnes handicapées, les services de transport adapté sont offerts aujourd'hui à toute personne dont la mobilité est restreinte, que ce soit temporairement ou de façon permanente. Le transport adapté est subventionné à 75 % par le ministère des Transports du Québec, le solde de 25 % étant assumé par les municipalités participantes et par les usagers du transport adapté, de qui l'on exigera un tarif équivalent à celui demandé à un adulte faisant un trajet similaire en utilisant le réseau de transport en commun ordinaire.

Les contraintes budgétaires qui affectent les municipalités et la demande croissante en services de transport adapté favorisent l'émergence de nouveaux modes de transport pour la clientèle âgée. Dans son mémoire concernant la réforme du transport par taxi, le Conseil des aînés demandait, en octobre 1999, que les besoins de mobilité des aînés habitant en milieu rural ou en milieu urbain non desservi par un service de transport en commun soient pris en considération. La mise en place de formules originales de transport, tel le programme Taxibus, est particulièrement concerné dans cette demande visant à offrir du transport aux personnes âgées habitant dans les territoires dépourvus de transport en commun.

2.5.3 Le réseau des rues et des routes

En 1997, le ministère des Transports du Québec a réalisé une recherche en vue de déterminer l'incidence des changements démographiques sur le nombre de victimes de la route et sur le nombre de conducteurs impliqués dans des accidents corporels. Les résultats de cette étude démontrent que la répartition par âge des conducteurs impliqués dans des accidents corporels subirait des transformations semblables à celles résultant de la modification de la structure par âge de la population. On observera donc un vieillissement des conducteurs impliqués dans un accident corporel, puisque les 65 ans et plus verraient leur part passer à 9,7 %, alors qu'elle était de 6,1 % en 1995.

Sur le réseau routier, trois éléments fondamentaux entrent en jeu en matière de sécurité : le conducteur et s'il y a lieu, ses passagers; le véhicule; la route. Si l'amélioration des véhicules de promenade pour les particuliers est continue (dispositifs anticollision, ordinateurs de bord, signaux indicateurs de danger, etc.), des améliorations doivent aussi être apportées au réseau routier.

Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité, la normalisation de la signalisation routière est à penser en fonction des incapacités visuelles de la clientèle âgée, notamment des panneaux directionnels affichant des caractères plus gros et plus brillants. Le marquage de la chaussée permettrait également de guider les conducteurs âgés plus adéquatement en utilisant des pictogrammes et en établissant des lignes plus larges et plus claires pour séparer les voies de circulation. L'éclairage est aussi un élément déterminant dans la sécurité des personnes aînées au volant afin de les aider à bien distinguer les différents signaux de la route.

La conception géométrique des routes devra de plus en plus s'adapter aux exigences de la clientèle aînée. Les concepts d'aménagement des voies de dégagement à droite ou à gauche, des voies réservées aux conducteurs plus lents, la géométrie des carrefours giratoires ou autres seront repensés pour répondre davantage aux conditions de sécurité des aînés et par conséquent, de tous les utilisateurs de la route. Ces nouveaux designs urbains devront également composer avec les préoccupations de développement durable et de protection du patrimoine paysager qui précèdent toute intervention.

Les schémas de rues urbaines devront, eux aussi, faire l'objet d'une réflexion. Des interventions sont aujourd'hui pensées, mais pas exclusivement, en fonction de la clientèle aînée : allongement de la durée des feux de piétons, signaux d'alerte électronique, feux sonores aux intersections, aménagement d'îlots de refuge sur les grands boulevards.

Dans son guide traitant de la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir expose les enjeux du transport et de la mobilité sur la gestion de l'urbanisation. Un habitat à faible densité, de plus grandes distances entre les lieux d'emploi et de commerce et les lieux d'habitat, un environnement urbain peu adapté à d'autres modes de transport que l'automobile et des secteurs centraux moins attractifs favorisent un accroissement du nombre et des distances des déplacements. Le guide propose des stratégies d'intervention pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui portent sur la gestion de l'urbanisation et sur l'aménagement des infrastructures de transport.

SOURCES INTERNET :

<http://www1.oecd.org/cem/online/conclus/rt112f.pdf>

http://research.aarp.org/il/2002_04_transport.pdf

http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title_id=660&lg=0

<http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/services/documentation/statistiques/index.asp>

<http://www.amt.qc.ca/index.asp>

<http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/pdf198.pdf>

http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/publications/modes/personnes/transport_adapte2001.pdf

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/permis/impact_changements.pdf

2.6 Les infrastructures municipales

Les infrastructures municipales constituent une part importante du budget de fonctionnement municipal. La mise en place, l'entretien ou la réfection des infrastructures, qu'elles soient routières, souterraines ou qu'il s'agisse de bâtiments municipaux pour la pratique de loisirs et l'expression culturelle, sont des éléments qui agissent en tant que signaux de la vitalité et de la fierté de la communauté. Des bâtiments impeccables, des rues et trottoirs propres et bien entretenus, fleuris durant l'été et bien déneigés durant l'hiver imposent toutefois des coûts.

Les dépenses municipales sont comptabilisées selon des règles comptables communes et qui permettent de faire des comparaisons. Les postes de dépenses de fonctionnement d'une municipalité sont présentés au tableau suivant. Nous n'avons pas tenu compte des postes de dépenses liés à l'exploitation d'un service d'électricité, car seulement quelques municipalités québécoises gèrent encore ce genre de service. Les sous-éléments grisés sont liés aux infrastructures municipales.

TABLEAU 42

Les postes budgétaires municipaux – dépenses de fonctionnement

| POSTE | ÉLÉMENTS | SOUS-ÉLÉMENTS |
|--|---|---|
| Administration générale | Conseil municipal Application de la loi Gestion financière et administrative Greffes Évaluation Gestion du personnel | |
| Sécurité publique | Police Protection contre les incendies Sécurité civile | |
| Transport | Réseau routier | Voirie municipale Enlèvement de la neige Éclairage des rues Circulation et stationnement |
| | Transport collectif | Transport en commun Transport aérien Transport par eau |
| Hygiène du milieu | Eau et égouts | Approvisionnement et traitement de l'eau Réseau de distribution de l'eau Traitement des eaux usées Réseaux d'égouts |
| | Matières résiduelles | Déchets domestiques Matières secondaires Matériaux secs |
| | Cours d'eau | |
| | Protection de l'environnement | |
| Santé et bien-être | Inspection des aliments Logement social | |
| Aménagement, urbanisme et développement | Aménagement, urbanisme et zonage | |
| | Rénovation urbaine | Biens patrimoniaux Autres biens |
| | Promotion et développement économique | Industries et commerces Tourisme Autres |
| Loisirs et culture | Activités récréatives | Centres communautaires Patinoires Piscines, plages et ports de plaisance Parcs et terrains de jeux Parcs régionaux Expositions et foires Autres |
| | Activités culturelles | Centres communautaires Bibliothèques Patrimoine Autres |
| Frais de financement | Dette à long terme Autres frais de financement | |

Source:
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Données financières accessibles sur le site Internet

Les rapports financiers fournis par les municipalités au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dont la compilation est reproduite au tableau suivant, indiquent que les postes budgétaires qui concernent des interventions de mise en place, d'entretien ou de réfection des infrastructures municipales et bâtiments municipaux sont des dépenses ayant accaparé, en 2001, 48,9% du budget municipal contre 48,4% en 1997. Les dépenses affectées aux infrastructures municipales et bâtiments municipaux ont connu une augmentation de 8,9% de 1997 à 2001, comparativement à celle de 7,9% pour l'ensemble des dépenses municipales de fonctionnement durant la même période.

TABLEAU 43

*Certaines dépenses municipales de fonctionnement
Variation 1997 – 2001*

| DÉPENSES | 1997 | | 2001 | | VARIATION 1997-2001 |
|--|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|
| | (000 \$) | % DU BUDGET ANNUEL | (000 \$) | % DU BUDGET ANNUEL | (en %) |
| Administration générale | 1 092 043,7 | 15,0 | 1 229 201,1 | 15,6 | 12,56 |
| Sécurité publique | 1 470 820,0 | 20,1 | 1 623 586,1 | 20,6 | 10,39 |
| Transport | 1 669 344,3 | 22,9 | 1 659 267,2 | 21,1 | (0,60) |
| Hygiène du milieu | 968 630,1 | 13,3 | 1 093 115,1 | 13,9 | 12,85 |
| Santé et bien-être | 8 612,0 | 0,1 | 105 335,6 | 1,3 | 1 123,13 |
| Aménagement, urbanisme et développement | 321 456,6 | 4,4 | 394 410,5 | 5,0 | 22,69 |
| Loisirs et culture | 891 442,6 | 12,2 | 1 091 778,4 | 13,9 | 22,47 |
| Frais de financement | 878 351,8 | 12,0 | 683 519,2 | 8,6 | (22,18) |
| TOTAL | 7 300 701,1 | 100,0 | 7 880 213,2 | 100,0 | 7,94 |
| Infrastructures municipales | 3 529 417,0 | 48,4 | 3 844 160,7 | 48,9 | 8,92 |

Source:
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Données financières accessibles sur le site Internet

2.6.1 L'étalement urbain

La trajectoire résidentielle des 55 à 64 ans, qui constituent la prochaine cohorte de personnes âgées, suggère qu'une part importante des aînés choisira de vivre dans des milieux paisibles, en dehors des grands centres urbains, en transformant une résidence secondaire en résidence permanente, en construisant une maison d'été tout en maintenant un pied-à-terre en milieu urbain ou en choisissant de s'établir définitivement à l'extérieur des grands centres urbains.

Ces tendances se confirment déjà alors que nous avons constaté, dans la partie traitant de la démographie, que les MRC qui sont attractives pour les personnes âgées ou à la préretraite sont actuellement celles qui offrent la possibilité de vivre dans un milieu paisible, ou en pleine nature ou encore dans un endroit de villégiature.

Ces choix ne seront pas sans conséquence pour les municipalités urbaines qui verront leurs quartiers construits ou partiellement construits en proie à une réelle décroissance. Les infrastructures municipales souterraines (aqueduc et égouts), qui sont utilisées en deçà de leur capacité, finissent par devenir une charge importante pour les utilisateurs, qui doivent en assumer le coût, et pour la municipalité, qui doit en assurer l'entretien. Une estimation de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), effectuée en 1997, a fixé les coûts de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts québécois à 9 milliards de dollars.

De plus, les aînés qui auront fait le choix de s'installer en dehors des centres urbains finiront peut-être par exiger des services auxquels ils jugeront avoir droit en raison de leur contribution foncière. Pensons notamment à des rues asphaltées, déneigées et éclairées, à la présence de trottoirs, à la collecte des ordures, à l'aménagement des parcs, pistes cyclables, jeux ou lieux de détente, à la construction de centres de loisirs ou de sports. Toujours selon l'estimation de l'INRS effectuée en 1997, le coût de réfection du réseau routier supérieur serait de 3 milliards de dollars alors que le réseau routier municipal exigerait des investissements de 360 millions par an pendant cinq ans.

Les contribuables municipaux se réclament le droit d'exiger des services de leur municipalité, les uns invoquant un retour jugé équitable du montant qu'ils ont acquitté lors du paiement de leurs taxes foncières. Dans son étude effectuée en 1995, le groupe Multi-Réso constatait que les décisions collectives des futurs aînés, nourrissant le rêve d'une vie paisible dans la nature ou à proximité, contribuent à l'étalement urbain. Les conséquences sur la disponibilité et les coûts des services sont évidentes pour les gestionnaires municipaux, mais chez les baby-boomers, la croyance la plus répandue est que les services vont « suivre » les migrations²⁵.

2.6.2 Le coût d'entretien des infrastructures

La SCHL a publié trois études, en 1999, traitant des infrastructures municipales. Ces études ont été effectuées à l'intention des municipalités canadiennes afin de les aider à relever les défis auxquels elles seront ou sont déjà confrontées et sont résumées dans le fascicule intitulé : Trois études sur l'infrastructures municipales : Mécanismes de financement, gestion de la demande et partenariats publics-privés. Ce fascicule révèle que, en 1999, les municipalités canadiennes doivent combler un fossé de dizaines de milliards de dollars dans les dépenses d'entretien des infrastructures déjà en place et pour répondre aux nouveaux besoins.

En plus de revoir les stratégies actuelles de gestion des équipements d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, la SCHL suggère aux municipalités de regarder le partenariat public-privé (PPP) comme une solution possible permettant de maintenir la qualité des infrastructures et les économies en matière d'entretien. Certains partenariats permettent une réduction des coûts pour les municipalités où les opérations présentent des économies d'échelle, comme dans le cas du système d'épuration des eaux de Sainte-Marie-de-Beauce, municipalité qui a fait partie de l'étude de la SCHL.

Le marché de la rénovation est également destiné à devenir de plus en plus populaire. Exprimant le désir de vivre dans leur résidence le plus longtemps possible, et habitant un milieu qu'ils ne veulent pas délaisser pour des raisons de sécurité et de bien-être, une part tout aussi importante d'aînés choisiront d'investir dans leur maison afin de la rendre confortable pour les vieux jours. La transformation du bâtiment pour l'ajout d'un logement intergénérationnel est une solution de remplacement qui permettrait de répondre aux besoins des personnes âgées en matière de logement et de sécurité.

SOURCES INTERNET :

http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/fiches_fr/M0380206.html

<http://www.cmhc-schl.gc.ca/publications/fr/rh-pr/socio/socio053.pdf>

²⁵ Groupe Multi-Réso inc. La trajectoire résidentielle des baby-boomers, août 1995, 40 pages.



ANNEXE 1***Pénurie de logements du 1^{er} juillet 2003***

Liste des municipalités admissibles au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

Montréal

Montréal

Laval

Laval

Estrie

Magog

Outaouais

Cantley, Chelsea, Gatineau, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts

Montérégie

Beauharnois, Belœil, Calixa-Lavallée, Candiac, Carignan, Chambly, Châteauguay, Contrecoeur, Delson, Hudson, La Prairie, Léry, Les Cèdres, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Longueuil, McMasterville, Mercier, Mont-Saint-Hilaire, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Otterburn Park, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Catherine, Saint-Hyacinthe, Saint-Isidore, Saint-Jean-Iberville, Sainte-Julie, Saint-Lazare, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Belœil, Saint-Philippe, Terrasse-Vaudreuil, Varennes, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Verchères

Capitale-Nationale

Beaupré, Boischatel, Château-Richer, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Joseph, L'Ange-Gardien, Québec, Sainte-Anne-de-Baupré, Sainte-Brigitte-de-Laval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Sainte-Famille, Sainte-Pétronille, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-François, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Saint-Jean, Saint-Joachim, Saint-Laurent, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, Saint-Pierre, Saint-Tite-des-Caps, Shannon, Stoneham-et-Tewkesbury

Chaudière-Appalaches

Lévis, Montmagny

Lanaudière

Charlemagne, Joliette, Lavaltrie, Mascouche, Notre-Dame-des-Prairies, Repentigny, Saint-Charles-Borromée, Saint-Sulpice, Terrebonne

Laurentides

Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Gore, Lachute, Lorraine, Mirabel, Mont-Laurier, Oka, Pointe-Calumet, Rosemère, Saint-Colomban, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide